





NATIONS UNIES
TUNISIE

NATIONS UNIES

CADRE DE COOPÉRATION

POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

TUNISIE 2027-2031








NATIONS UNIES
TUNISIE

CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

TUNISIE 2027-2031

2026


NATIONS UNIES
TUNISIE

TABLE DES MATIERES

Mot du Ministre des Affaires Etrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'Etranger 04
Mot de la Coordinatrice Résidente des Nations Unies en Tunisie 05
Liste des sigles et abréviations 06
Page de signatures 09
Résumé exécutif 12

CHAPITRE 1: CONTEXTE NATIONAL ET PROGRÈS VERS LA RÉALISATION DES ODD

1.1 Contexte national 16
1.2 Synthèse des progrès vers la mise en œuvre des ODD 18
1.3 Vision nationale de développement 20
1.4 Nouvelles opportunités pour accélérer le changement: vers une action conjointe transformatrice 23

CHAPITRE 2: APPUI DE L'ÉQUIPE PAYS À LA RÉALISATION DE L'AGENDA 2030

2.1 Vision partagée à l'horizon 2031 28
2.2 De l'Analyse Commune de Pays à la priorisation stratégique 29
2.3 Priorités stratégiques du Cadre de Coopération 2027-2031 31
2.4 Théorie du changement 35
2.5 Cohérence systémique: comment les résultats et les produits se renforcent mutuellement 41

CHAPITRE 3: MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE

3.1 Travailler différemment pour un impact collectif 48
3.2 Avantage comparatif du Système des Nations Unies et configuration de l'Équipe pays 53
3.3 Programmation conjointe centrée sur les leviers d'accélération 56
3.4 Gouvernance et structures de mise en œuvre 57
3.5 Financement du Cadre de coopération 60

CHAPITRE 4: DISPOSITIONS DE SUIVI-ÉVALUATION ET MÉCANISMES DE COORDINATION

4.1 Un Cadre de coopération adaptatif et fondé sur les données 66
4.2 Renforcement de la fonction analytique, de la gestion des connaissances et de l'apprentissage 66
4.3 Redevabilité et transparence 67
4.4 Revues annuelles, à mi-parcours et évaluation finale 67

ANNEXE 1: MATRICE DES RÉSULTATS (CADRE DE RÉSULTATS) 72
ANNEXE 2: PLAN MEL 84
ANNEXE 3: CLAUSES LÉGALES ET JURIDIQUES 86
ANNEXE 4: GESTION DE PROGRAMME (HACT DÉTAILLÉ) 88



Mot du Ministre des Affaires Etrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'Etranger

Monsieur Mohamed Ali Nafti

En cette année 2026 où la Tunisie célèbre le soixante-dixième anniversaire de son adhésion à l'Organisation des Nations Unies, la signature du nouveau Cadre de coopération stratégique entre la République tunisienne et le Système des Nations Unies pour la période 2027-2031 revêt une portée symbolique toute particulière. Elle témoigne de la solidité d'un partenariat fondé sur la confiance, le respect mutuel et un engagement partagé en faveur des principes et des objectifs de la Charte des Nations Unies ainsi que des valeurs humaines qu'elle soustend.

Profondément attachée au multilatéralisme et au rôle central de l'ONU dans la préservation de la paix, de la promotion du développement en réponse aux défis mondiaux, la Tunisie demeure convaincue de la nécessité d'un système multilatéral plus efficace, plus équitable et plus représentatif des réalités et des aspirations de l'ensemble des peuples.

Le nouveau partenariat que nous prônons s'inscrit désormais dans un contexte international marqué par l'intensification des tensions géopolitiques, l'ampleur des mutations économiques, environnementales, ainsi que les difficultés croissantes d'accès aux financements internationaux, particulièrement pour les pays en développement. A cet effet, l'appui du Système des Nations Unies constitue un levier important pour accompagner les efforts nationaux, renforcer les capacités et soutenir les réformes engagées face aux défis du développement.

Élaboré conjointement avec le Système des Nations Unies, le nouveau Cadre de coopération traduit une vision commune des domaines dans lesquels notre Partenariat serait à même d'apporter une valeur ajoutée efficace et efficiente. Il s'aligne pleinement sur les priorités et les choix nationaux définis dans le Plan de développement 2026-2030 et constitue, à ce titre, un instrument stratégique au service des objectifs de développement de la Tunisie, dans le respect de ses orientations et de ses spécificités nationales.

Les trois axes retenus – le développement du capital humain et le renforcement de l'inclusion sociale ; la transformation économique inclusive et la promotion de l'emploi décent ; ainsi que la transition écologique et énergétique et le renforcement de la sécurité hydrique et alimentaire – constituent les principales priorités de notre action nationale. Ils traduisent notre ambition de consolider les acquis sociaux, de réduire les disparités régionales, de valoriser le potentiel humain, de dynamiser l'économie et de construire un modèle de développement plus résilient et durable.

La concrétisation de cette ambition exige une mobilisation coordonnée de l'ensemble des acteurs, une meilleure complémentarité des interventions et une mobilisation accrue des ressources et des partenariats. Nous attachons, à cet égard, une importance particulière à la contribution du Système des Nations Unies, à travers son expertise, son appui technique et sa capacité à faciliter les partenariats et à catalyser les financements au bénéfice des priorités nationales. Ce Cadre innovant constitue ainsi une nouvelle étape vers un partenariat toujours plus stratégique, cohérent et orienté vers des résultats concrets, mesurables et durables, au service d'une Tunisie plus prospère, plus inclusive et plus résiliente, et d'un multilatéralisme onusien revigoré capable de répondre aux aspirations des générations présentes et futures.



Mot de la Coordinatrice Résidente des Nations Unies en Tunisie

Madame Rana Taha

Le Cadre de coopération 2027-2031 entre la Tunisie et les Nations Unies est élaboré dans une période de changements rapides et profonds. Le dérèglement climatique, l'essor de l'intelligence artificielle, l'évolution des équilibres géopolitiques et la baisse de l'aide internationale modifient les conditions du développement. Ces évolutions comportent de nouveaux risques, mais elles ouvrent aussi des opportunités.

La Tunisie y est directement exposée. La raréfaction des ressources en eau, les difficultés d'accès à un emploi décent, notamment pour les jeunes et les femmes, et des besoins d'investissement importants dans un contexte budgétaire contraint pèsent sur ses perspectives. Le pays dispose néanmoins d'atouts réels : une population qualifiée, des institutions expérimentées, un fort potentiel en énergies renouvelables et une position géographique stratégique. Ces atouts lui permettent de tirer parti des changements en cours et de préparer l'avenir des prochaines générations.

Ce Cadre de coopération accompagne les priorités du Plan national de développement. Il repose sur un choix clair : concentrer l'appui des Nations Unies sur un nombre limité de priorités, avec des actions mieux coordonnées et des résultats concrets pour la population, en veillant à ce que personne ne soit laissé de côté.

Ce choix tient compte d'une réalité : les défis sont de plus en plus liés entre eux et les ressources disponibles sont limitées. La multiplication d'initiatives isolées et de faible portée n'est plus adaptée. Les efforts doivent porter sur les changements capables de produire des effets durables et à grande échelle. Cela implique d'abord une évolution de la part des Nations Unies. Les agences s'engagent à travailler davantage ensemble, au service des priorités nationales, et à rendre compte des résultats obtenus.

La réussite de ce Cadre dépend aussi d'un partenariat élargi. Elle suppose un leadership national fort, une bonne coordination entre les institutions, un engagement plus stratégique des partenaires de développement, ainsi que la participation de tous les acteurs de développement.

Ce document traduit l'engagement commun du Gouvernement tunisien et des Nations Unies à concentrer leurs efforts là où ils peuvent véritablement faire la différence.

À l'horizon 2031, le succès de ce Cadre ne se mesurera ni au nombre de projets réalisés ni au volume des financements mobilisés, mais à sa contribution à une Tunisie plus résiliente, plus inclusive et mieux préparée à l'avenir.

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ACP	Analyse en composantes principales
AME	Accords multilatéraux sur l'environnement
ANME	Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie
APR	Revue annuelle de performance (Annual Performance Review)
BOS	Business Operations Strategy – Stratégie relative aux activités opérationnelles
CCA	Analyse commune de pays (Common Country Analysis)
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CF	Cadre de coopération
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CO_2	Dioxyde de carbone
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
EAS	Exploitation et abus sexuels
ECDI	Indice de développement de la petite enfance (Early Childhood Development Index)
EFTP	Enseignement et formation techniques et professionnels
F4D	Financement pour le développement (Financing for Development)
FACE	Formulaire standard d'autorisation de fonds et de certification des dépenses
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FNUAP/ UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
HACT	Approche harmonisée des transferts de fonds (Harmonized Approach to Cash Transfers)
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IA	Intelligence artificielle
IDE	Investissements directs étrangers
IDR	Indice de développement régional
IMS	Information Management System – Système de gestion de l'information
INS	Institut National de la Statistique
ISC	Institution supérieure de contrôle
ITC	Centre du commerce international (International Trade Centre)

ITCEQ	Institut Tunisien de la Compétitivité et des Études Quantitatives
JORT	Journal Officiel de la République Tunisienne
JSC	Comité de pilotage conjoint (Joint Steering Committee)
JWP	Plans de travail conjoints (Joint Work Plans)
LNOB	Leave No One Behind – Ne laisser personne de côté
MAE	Ministère des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger
MAS	Ministère des Affaires sociales
Mds	Milliards
ME	Ministère de l'Éducation
MEL	Suivi, évaluation et apprentissage (Monitoring, Evaluation and Learning)
MFFES	Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Seniors
MICS	Enquêtes en grappes à indicateurs multiples (Multiple Indicator Cluster Surveys)
MoV	Moyen de vérification (Means of Verification)
MPME	Micro, petites et moyennes entreprises
MPTF	Fonds fiduciaire multipartenaires (Multi-Partner Trust Fund)
NEET	Jeunes ni en emploi, ni en éducation, ni en formation (Not in Employment, Education or Training)
NU	Nations Unies
ODD	Objectifs de développement durable
OI	Indicateur de produit (Output Indicator) du cadre d'indicateurs standard des Nations Unies
OIG	Organisation(s) intergouvernementale(s)
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la Santé
OMT	Équipe de gestion des opérations (Operations Management Team)
ONFP	Office National de la Famille et de la Population
ONG	Organisation(s) non gouvernementale(s)
ONGI	Organisation(s) non gouvernementale(s) internationale(s)
ONU	Organisation des Nations Unies
ONU-Habitat / UN-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
ONUDC / UNODC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
ONUDI / UNIDO	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OSC	Organisation(s) de la société civile
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PMT	Équipe de gestion des programmes (Programme Management Team)
PND	Plan national de développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement

PSEA	Protection contre l'exploitation et les abus sexuels (Protection from Sexual Exploitation and Abuse)
PT	Plan(s) de travail
PTC	Plan(s) de travail conjoint(s)
RC	Coordonnateur/Coordonnatrice résident(e) des Nations Unies
RRC	Réduction des risques de catastrophes
RS1	Résultat stratégique 1
RS2	Résultat stratégique 2
RS3	Résultat stratégique 3
SAP	Signaux d'alerte précoce
SNU	Système des Nations Unies
SSP	Soins de santé primaires / système de soins de santé primaires
T4	Quatrième trimestre
TND	Dinar tunisien
TRE	Tunisiens résidant à l'étranger
UN 2.0	Initiative « UN 2.0 » – capacités renforcées en données, numérique, innovation, prospective et sciences comportementales
UN INFO	Plateforme de gestion et de suivi des données du système des Nations Unies
UN80	Initiative UN80 des Nations Unies
UNCT	Équipe de pays des Nations Unies (United Nations Country Team)
UNCT-SWAP	United Nations Country Team System-wide Action Plan – Gender Equality Scorecard
UNDRR	Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes
UNEG	Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (United Nations Evaluation Group)
UNEP	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
UNSDCF	Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (United Nations Sustainable Development Cooperation Framework)
USD	Dollar des États-Unis
WEFE	Nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes (Water-Energy-Food-Ecosystems)

PAGE DE SIGNATURES

Le Gouvernement de la République Tunisienne et les Agences, Fonds et Programmes du Système des Nations Unies s'engagent à travailler ensemble pour la réalisation des objectifs du présent cadre de coopération pour le développement durable pour la période 2027-2031.

Ce cadre de coopération est l'aboutissement d'un processus d'élaboration conjoint mené par le Gouvernement tunisien et le système des Nations Unies, en réponse aux priorités du Gouvernement Tunisien définies dans son Plan National de Développement 2026-2030, telles qu'exprimées et confirmées lors du Processus de concertation et de consultation entre les deux parties.

Sa mise en œuvre sera assurée à travers les documents de programme pays des diverses entités du Système des Nations Unies opérant en Tunisie ainsi qu'à travers le développement des plans de travail conjoints des agences, fonds et programmes concernés.

Le système des Nations Unies s'engage à renforcer le dialogue politique et le partenariat stratégique en parfaite concertation avec le Gouvernement Tunisien, ainsi que d'autres acteurs clés sur les politiques publiques en vue de contribuer au développement du capital humain et social, des transformations structurelles économiques et de soutenir la croissance d'une économie tunisienne diversifiée, innovante, inclusive, verte, compétitive et génératrice d'emplois décents.

Le Gouvernement Tunisien et le Système des Nations Unies veilleront également à ce que les meilleures conditions soient réunies en vue de renforcer l'implication et la participation de toutes les structures nationales engagées dans la mise en œuvre du cadre de coopération à travers les groupes de Portefeuilles, les mécanismes de mise en œuvre, de suivi-évaluation et de pilotage prévus à cet effet.

Par les signatures apposées ci-dessous, le Gouvernement de la République Tunisienne et le système des Nations Unies en Tunisie approuvent le présent Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2027-2031.

Pour la République Tunisienne



Monsieur Mohamed Ali Nafti

Ministre des Affaires Etrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger

Pour les Nations Unies en Tunisie

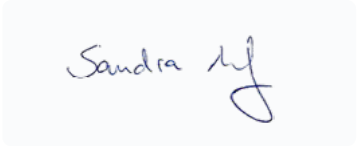


Madame Rana Taha

Coordinatrice Résidente des Nations Unies en Tunisie

SIGNATURES EQUIPE PAYS DES NATIONS UNIES

Bureau des Nations Unies pour la Réduction des Risques de Catastrophes (UNDRR)



Mme Sandra Amlang

Directrice du Bureau Régional pour les États Arabes

Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui aux Projets (UNOPS)



Mme Nathalie Angibeau

Représentante pour le Nord de l'Afrique

Centre du commerce international (ITC)



M. Escipion Joaquin Oliveira Gomez

Directeur, Division des Programmes Pays

Commission Économique Pour L'afrique (CEA)



M. Nassim Oulmane

Directeur du Bureau Sous-Régional Afrique du Nord

Commission Economique et Sociale pour l'Asie Occidentale (CESAO)



M. Karim Khalil

Secrétaire de la Commission

Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes)



Mme Florence Basty

Représentante Résidente pour la Tunisie & Libye

Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)



M. Michel Le Pechoux

Représentant

Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA)



Dr. Rym Fayala

Cheffe de Bureau – Tunisie

Fonds International de Développement Agricole (FIDA)



Paul Edouard Clos

Directeur-Pays, Division Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)



Mme Roueida El Hage

Représentante

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR)



Mme Nisreen Rubaian

Représentante

Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC)



M. Ilyes Kessal

Chef du Bureau – Tunisie

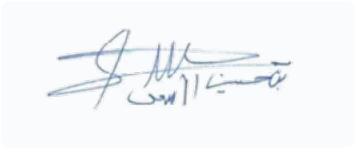
Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)



M. Nabil Assaf

Coordinateur sous-régional pour l'Afrique du Nord et Représentant de la FAO en Tunisie

Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI)



M. Lassaad Ben Hassine

Représentant

Organisation des Nations Unies pour l'Education, la science et la culture (UNESCO)



M. Charaf Ahmimed

Directeur Régional et Représentant de l'UNESCO auprès du Maroc, de l'Algérie, de la Libye, de la Mauritanie et de la Tunisie

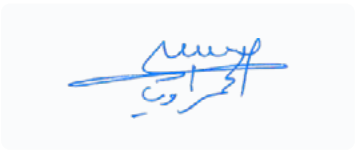
Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)



Marise Habib

Cheffe de Mission

Organisation Internationale du Travail (OIT)



M. Halim Hamzaoui

Directeur du Bureau de l'OIT pour l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Mauritanie, la Tunisie

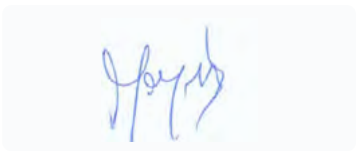
Organisation mondiale de la Santé (OMS)



Dr. Hyo Jeong Kim

Représentante Résidente

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)



Mme Celine Moyroud

Représentante Résidente

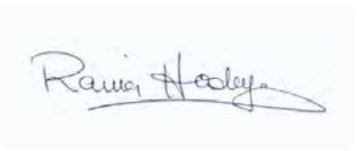
Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP)



Mme Rose Mwebaza

Directrice Régionale pour la Région Afrique

Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains (UNHABITAT)



Dr Rania Hedeya

Directrice du Bureau Régional pour les États Arabes (ROAS)

RÉSUMÉ EXÉCUTIF



Le Cadre de coopération 2027-2031 ne prolonge pas simplement les cycles précédents : il change la nature et l'approche de l'appui des Nations Unies à la Tunisie. Moins de projets dispersés, davantage d'appui stratégique aux politiques publiques, et un rôle de catalyseur du financement.

Un point de départ : **des acquis à convertir en opportunités**

La Tunisie aborde cette période avec des acquis sociaux solides, mais une économie qui a été fortement impacté par les crises successive et l'impact du changement climatique. **Ce que le Cadre apporte de différent** : **Il fait le choix de la concentration**. Plutôt que de couvrir tous les défis, il retient trois résultats stratégiques: des services inclusifs et de qualité, une économie résiliente et des emplois décents, et un environnement résilient garantissant la sécurité énergétique, hydrique et alimentaire. Ils sont identifiés pour leur effet d'entraînement et alignés sur le Plan national de développement 2026-2030. Chacun agit à la fois sur les personnes, les institutions et les systèmes qui les relient.

Il fait des Nations Unies un partenaire stratégique : l'Équipe pays sera organisée selon les capacités dont le Cadre a besoin, et non selon la seule présence des agences. Elle mobilisera entités résidentes, non résidentes et régionales. L'objectif est de mettre à la disposition du Gouvernement l'expertise technique du système à différents niveaux y compris en données, en numérique et intelligence artificielle, en prospective et financement.



Il place le financement au cœur de l'appui. La valeur ajoutée des Nations Unies ne tient plus au volume de leurs propres ressources, mais à leur capacité à orienter l'ensemble des flux vers les priorités nationales. Le Cadre prévoit ainsi d'appuyer un Pôle de financement du développement piloté par le Gouvernement, de structurer des projets bancables et d'élargir le fonds commun (MPTF) à trois programmes phares assurant l'interconnexion entre les axes stratégiques.

Il concentre la programmation conjointe sur des leviers d'accélération. Ces leviers débloquent plusieurs transitions à la fois : gouvernance économique, compétences numériques, protection sociale adaptative, capacités locales et données désagrégées.

Ce qui conditionnera la réussite

Le Cadre requiert environ 443 millions USD, dont 57 % restent à mobiliser. Mais son ambition ne se mesure pas au volume des ressources réunies : elle tient à l'usage qui en sera fait. Chaque dollar mobilisé devra servir de levier, en finançant ce qui débloque des réformes, structure des projets capables d'attirer d'autres investissements et renforce durablement les capacités nationales. Les Nations Unies et le Gouvernement s'engagent ainsi à faire de ces ressources un catalyseur de changements structurels, dont les effets se prolongeront bien au-delà de 2031.



CHAPITRE 1

CONTEXTE NATIONAL ET PROGRÈS VERS LA RÉALISATION DES ODD

01



CHAPITRE 1

CONTEXTE NATIONAL ET PROGRÈS VERS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (AGENDA 2030)

1.1 Une trajectoire de développement résiliente, portée par des acquis sociaux et institutionnels importants

Au cours des cinq dernières années, la Tunisie a poursuivi sa trajectoire de développement dans un environnement national et international particulièrement exigeant. Malgré la succession de chocs liés à la pandémie de COVID-19, aux tensions sur les chaînes d'approvisionnement, à la hausse des prix internationaux, aux pressions climatiques, aux flux de mobilité humaine et aux contraintes de financement, le pays a su préserver des acquis importants en matière de développement humain, de services sociaux de base et de cohésion institutionnelle. Cette résilience constitue un socle essentiel pour accélérer la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et engager les transformations nécessaires à l'horizon 2030.

La Tunisie demeure classée dans la catégorie des pays à développement humain élevé, avec un Indice de développement humain de 0,746 en 2025[1], une espérance de vie à la naissance de 76,5 ans[2] et une durée attendue de scolarisation de 14,7 années. Ces performances traduisent l'effet cumulatif d'investissements publics de long terme dans l'éducation, la santé et les services sociaux, ainsi que la capacité du pays à maintenir des niveaux relativement élevés de développement humain malgré les pressions économiques récentes.

Les progrès les plus significatifs concernent l'accès aux services essentiels. Les progrès réalisés dans les secteurs de l'éducation et de la santé renforcent cette dynamique. L'accès quasi généralisé à l'éducation et l'amélioration de certains indicateurs de réussite scolaire traduisent un investissement soutenu dans le capital humain : le taux net de scolarisation dans le primaire atteint 97,4% en 2024[3], tandis que le taux d'alphabétisation des jeunes de 15 à 24 ans s'élève à 94% en 2024[4]. Ces résultats confirment la place centrale de l'éducation dans le modèle social tunisien et constituent un atout majeur pour le renforcement du capital humain, l'inclusion sociale et la participation économique des jeunes générations. S'appuyant sur ces acquis importants, les autorités de l'éducation poursuivent des réformes visant à renforcer la qualité, l'équité et la pertinence des apprentissages. En effet, des défis persistent en matière de maintien scolaire, de compétences fondamentales et d'inclusion. Les acquis sont également notables en matière d'accès aux

1 Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). (2025). Human Development Report 2025: A Matter of Choice: People and Possibilities in the Age of AI. New York.
2 Institut National de la Statistique (INS). Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024 – Bilan démographique. Tunis, mai 2025
3 Institut National de la Statistique (INS). Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024 – Flash Education. Tunis, 2025
4 Institut National de la Statistique (INS). Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024 – Flash Jeunesse. Tunis, 2025

infrastructures de base. La proportion de la population utilisant au moins des services de base d'eau potable atteint 87,3%[5], tandis que l'accès à des services de base d'assainissement s'élève à 62,9%[6]. L'accès à l'électricité est quasi universel, avec une couverture de 97,7% de la population[7]. Ces niveaux d'accès placent la Tunisie parmi les pays les plus avancés de la région en matière de couverture des services essentiels, même si la qualité, la continuité et la soutenabilité de ces services devront être consolidées face au stress hydrique, aux tensions budgétaires et aux disparités territoriales.

À ce stade de sa trajectoire de développement, la Tunisie fait face à un défi partagé par de nombreux pays à revenu intermédiaire: préserver les acquis sociaux et institutionnels accumulés au fil des décennies, réduire les inégalités et consolider la justice sociale, tout en mobilisant les investissements nécessaires pour réussir les transformations économiques, sociales, numériques et environnementales de demain. Les contraintes budgétaires croissantes, les besoins de financement liés aux transitions en cours et la réduction des marges de manœuvre fiscales limitent la capacité à accélérer ces transformations à l'échelle requise, tout en garantissant que leurs bénéfices soient équitablement répartis entre les territoires et les différentes composantes de la société. Les expériences internationales montrent pourtant que les pays ayant réussi leur passage vers un niveau de revenu élevé ont généralement engagé des efforts délibérés pour aligner financement du développement, investissement et réformes publiques autour d'une vision de transformation à long terme. Dans ce contexte, le financement du développement apparaît non seulement comme une nécessité financière, mais également comme un levier stratégique indispensable pour soutenir une transformation inclusive fondée sur la justice sociale, accélérer la réalisation des ODD et accompagner la prochaine étape du développement de la Tunisie.

Ainsi, la Tunisie aborde la période du Cadre de Coopération 2027-2031 avec des acquis substantiels: un niveau élevé de développement humain, une couverture étendue des services sociaux de base, des infrastructures relativement développées, une connectivité croissante et des capacités institutionnelles significatives. Ces réalisations constituent des leviers essentiels pour accélérer les ODD. Elles appellent toutefois à une nouvelle génération de politiques publiques et de partenariats capables de consolider les progrès réalisés, de réduire les écarts persistants entre territoires et groupes de population, et d'adapter le modèle de développement aux transitions économiques, sociales, écologiques et numériques en cours.

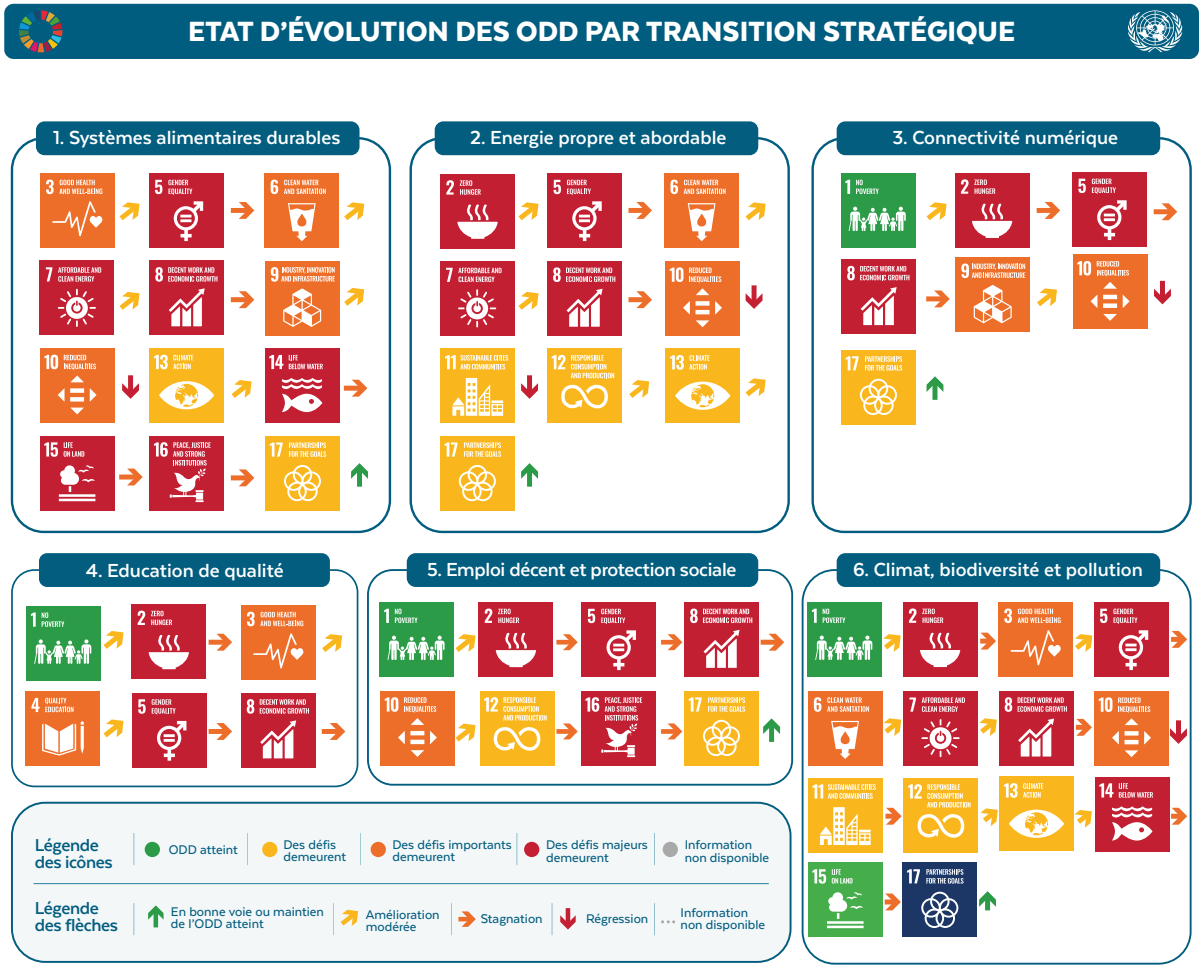


5 Institut National de la Statistique (INS). Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024 – Flash Logement. Tunis, 2025
6 Idem
7 Idem

1.2 Des progrès vers les ODD réels mais ralentis par des contraintes économiques, financières et productives

Les acquis de développement humain, social et institutionnel de la Tunisie se traduisent par des progrès réels dans plusieurs dimensions des Objectifs de développement durable. Le pays maintient des niveaux élevés d'accès aux services sociaux de base, notamment dans les domaines de l'éducation de qualité **(ODD 4)**, de la santé et du bien-être **(ODD 3)**, de l'eau potable et de l'assainissement **(ODD 6)**, de l'accès à l'électricité et aux services énergétiques de base **(ODD 7)**, ainsi que de la connectivité numérique et des infrastructures **(ODD 9)**. Ces avancées constituent des fondations importantes pour la réalisation de l'Agenda 2030 et témoignent de la capacité de la Tunisie à préserver un socle de droits sociaux et de services essentiels, y compris dans un contexte marqué par des chocs successifs.

La dynamique des ODD demeure toutefois contrastée. D'autres objectifs connaissent, en effet, une progression plus lente, voire des signes de stagnation. Les trajectoires relatives à l'emploi décent et à la croissance inclusive **(ODD 8)**, à la réduction des inégalités **(ODD 10)**, à la transformation productive et à l'innovation **(ODD 9)**, à la sécurité alimentaire **(ODD 2)**, à la gestion durable de l'eau **(ODD 6)**, à l'action climatique **(ODD 13)** et à la mobilisation des ressources pour le développement durable **(ODD 17)** restent particulièrement exposées aux contraintes structurelles et aux effets des crises récentes. Cette situation souligne que les progrès accomplis ne peuvent être consolidés ni accélérés sans une transformation plus profonde des systèmes économiques, sociaux, territoriaux et environnementaux couplée à une préparation aux risques et aux crises.



Différents facteurs expliquent cette évolution contrastée de la courbe de développement en Tunisie. **Sur le plan économique**, la Tunisie a enregistré une reprise graduelle après la période de ralentissement liée à la pandémie. La croissance du PIB a atteint 2,5% en 2025, contre 1,6% en 2024[8], portée notamment par la reprise de certains secteurs, dont l'agriculture, la construction et le tourisme. Cette amélioration confirme la résilience de l'économie tunisienne et sa capacité à retrouver une trajectoire positive, en lien avec les objectifs relatifs au travail décent, à la croissance économique **(ODD 8)**, à l'industrie, l'innovation et les infrastructures **(ODD 9)**, ainsi qu'à la réduction de la pauvreté **(ODD 1)**.

Toutefois, cette reprise demeure insuffisante pour répondre pleinement aux besoins de création d'emplois décents, de réduction des inégalités et de financement des transitions structurelles. En effet, la Banque mondiale souligne que, malgré une croissance de 2,5% en 2025[9], l'économie tunisienne reste dans un environnement de croissance modérée, avec des contraintes persistantes liées au financement, à l'investissement et aux barrières réglementaires. Le marché du travail confirme cette limite: selon l'INS, le chômage reste élevé à 15,2% au quatrième trimestre 2025[10], avec des niveaux particulièrement importants chez les jeunes de 15 à 24 ans - 38,4% -, les diplômés de l'enseignement supérieur - 22,5% - et les femmes - 20,8%. Cette réalité nourrit une forte aspiration à la migration et une perte de talents dans des secteurs cruciaux tels que la santé et l'ingénierie avec des jeunes diplômés qui s'expatrient sitôt leurs études achevées.

Ces indicateurs montrent que la reprise économique ne se traduit pas encore suffisamment par une création d'emplois inclusive et durable. Par ailleurs, le niveau élevé de la dette publique, estimée à 82,1% du PIB en 2025[11], le déficit budgétaire encore supérieur à 5% du PIB[12] et la faiblesse relative des IDE - 1,6% du PIB en 2025 - réduisent les marges disponibles pour financer les investissements nécessaires aux transitions économique, sociale, numérique, énergétique et climatique.

Le niveau élevé de la dette publique, le poids du service de la dette et la persistance des besoins de financement réduisent les marges de manœuvre budgétaires de l'État. Dans ce contexte, les ressources disponibles pour financer les politiques sociales **(ODD 1, ODD 3, ODD 4 et ODD 10)**, les infrastructures **(ODD 6, ODD 7, ODD 9 et ODD 11)**, la transition énergétique **(ODD 7 et ODD 13)**, l'adaptation climatique **(ODD 13)**, la transformation digitale **(ODD 9)** et les investissements territoriaux **(ODD 10 et ODD 11)** demeurent limitées.

La transformation productive demeure un enjeu central pour l'accélération des ODD en Tunisie. Le pays dispose d'atouts importants, notamment un capital humain relativement développé, une part importante de sa population résidant à l'étranger (environ 1,8 million soit 15% de la population[13]) qui contribue largement à l'économie tunisienne (à hauteur de 6,7% du PIB et un quart de la dette publique) ainsi que d'une proximité aux marchés européens et un potentiel dans les secteurs verts et numériques. Toutefois, ces atouts ne se traduisent pas encore pleinement en gains de productivité, innovation, montée en gamme, emplois décents et réduction des disparités territoriales. Parallèlement, malgré le recul de l'inflation moyenne à 5,3% en 2025[14] contre 7% en 2024, les prix demeurent élevés pour les ménages. Les tensions commerciales persistent également, avec des importations de 85,5 milliards de dinars contre 63,7 milliards d'exportations en 2025[15].

8 INS (2026), La croissance économique au quatrième trimestre 2025
https://www.ins.tn/publication/la-croissance-economique-au-quatrieme-trimestre-2025
9 Idem
10 INS (2026), Indicateurs de l'emploi et du chômage, T4 2025
https://www.ins.tn/publication/indicateurs-de-lemploi-et-du-chomage-quatrieme-trimestre-2025
11 Ministère des Finances, Synthèse des Résultats des Finances Publiques (Budget de l'Etat)
https://www.finances.gov.tn/fr/les-indicateurs/synthese-des-resultats-des-finances-publiques-budget-de-letat
12 Idem
13 Tunisiens résidant à l'étranger: impacts économiques - La Presse de Tunisie
14 INS (2026), Indice des prix à la consommation, Mai 2026
https://www.ins.tn/publication/indice-des-prix-la-consommation-mai-2026
15 INS (2026), Commerce extérieur aux prix courants, Décembre 2025
https://www.ins.tn/publication/commerce-exterieur-aux-prix-courants-decembre-2025

Cette situation continue de peser sur le pouvoir d'achat, les équilibres extérieurs et la capacité de financement des transitions économiques, sociales, numériques et écologiques.

Ces contraintes internes ont été accentuées par une succession de chocs exogènes. La pandémie de COVID-19 avait déjà fragilisé les secteurs intensifs en emploi, notamment le tourisme, les services et certaines activités informelles, avec des effets directs sur le travail décent **(ODD 8)**, la pauvreté **(ODD 1)**, la santé **(ODD 3)** et les inégalités **(ODD 10)**. La guerre en Ukraine a amplifié les tensions sur les prix internationaux du blé, de l'énergie et des produits alimentaires, renforçant la pression sur la sécurité alimentaire **(ODD 2)**, l'accès à l'énergie **(ODD 7)**, la balance commerciale et les finances publiques. Les perturbations du commerce international, y compris celles liées aux tensions en mer Rouge, ont contribué à l'augmentation des coûts logistiques et à l'instabilité des chaînes d'approvisionnement, affectant les objectifs liés à la croissance, à l'industrie, à la consommation et aux partenariats **(ODD 8, ODD 9, ODD 12 et ODD 17)**.

Les tensions régionales et les flux migratoires mixtes exercent également des pressions supplémentaires sur certains territoires, services locaux et mécanismes de protection.

1.3 Justice sociale, inclusion et égalité des chances: un socle pour ne laisser personne de côté

La justice sociale constitue une priorité nationale majeure et un axe structurant de la trajectoire de développement de la Tunisie. En plaçant la dimension sociale, la réduction des inégalités et l'équité territoriale au cœur de ses orientations de développement, la Tunisie affirme une ambition cohérente avec l'Agenda 2030: construire un modèle de développement qui bénéficie à toutes les catégories de la population, sans exclusion.

Pour un pays à revenu intermédiaire, cette orientation représente un levier stratégique important, car elle permet de dépasser une approche limitée à la réduction de la pauvreté monétaire pour viser plus largement l'égalité des chances, l'accès effectif aux droits, la dignité, la participation et la protection contre les formes multiples de fragilité. La Constitution de 2022[16] offre, à ce titre, un socle normatif important pour articuler justice sociale, Leave No One Behind (LNOB) et approche fondée sur les droits humains.

Elle consacre l'égalité devant la loi et la non-discrimination, notamment à travers les articles 19 et 23, tout en affirmant des garanties spécifiques en faveur des femmes, des enfants et des personnes en situation de handicap.



16 Constitution tunisienne de 2022

Dans cette perspective, le principe de ne laisser personne de côté et l'approche fondée sur les droits humains apparaissent comme deux cadres complémentaires au service de la justice sociale.

L'approche LNOB permet de dépasser les moyennes nationales pour identifier plus finement les personnes, groupes et territoires qui ne bénéficient pas pleinement des progrès du développement, en tenant compte des inégalités croisées liées notamment au genre, à l'âge, au handicap, au revenu, au lieu de résidence, au statut professionnel, à l'accès aux services ou à la situation migratoire.

L'approche fondée sur les droits humains permet, quant à elle, d'analyser les causes structurelles de ces exclusions, les obligations des détenteurs de devoirs et les capacités des titulaires de droits à participer aux décisions, à accéder aux services et à faire valoir leurs droits. Ensemble, ces deux approches renforcent la non-discrimination, la participation, la redevabilité et l'utilisation de données désagrégées, afin que les politiques publiques ciblent plus efficacement les personnes et les territoires qui cumulent les désavantages, en appui aux priorités nationales de développement, à la justice sociale et à l'amélioration de la qualité des services publics.

Cette lecture justifie une attention particulière aux populations susceptibles de faire face à des formes de fragilité ou d'exclusion, notamment les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les travailleurs de l'économie informelle et les populations vivant dans des zones moins connectées aux opportunités.

Parmi ces groupes, les enfants requièrent une attention spécifique, notamment ceux qui cumulent des désavantages liés à la pauvreté, au genre, au handicap ou au lieu de résidence. Les inégalités persistantes dans les acquis scolaires et l'exposition à la pauvreté, aux violences et aux différentes formes de privation peuvent compromettre durablement leur développement, l'exercice de leurs droits et leurs perspectives. L'informalité constitue également un défi structurel de justice sociale et de transformation économique.

Elle limite l'accès de nombreux travailleurs et petites unités économiques au travail décent, à la protection sociale, aux services publics, au financement et aux dispositifs d'accompagnement, tout en réduisant leur visibilité dans les systèmes de données et les politiques publiques. L'accent mis sur les femmes est particulièrement stratégique: il ne relève pas uniquement d'un impératif d'équité, mais aussi d'une opportunité majeure pour renforcer la croissance inclusive, la cohésion sociale et la qualité du développement. Une participation accrue des femmes à l'emploi, à l'entrepreneuriat, à la gouvernance locale et aux processus de décision permettrait de mieux valoriser le capital humain du pays et d'accélérer les progrès vers les ODD.



Personnes laissées de côté ou risquant de l'être

Ne laisser personne de côté

Malgré des progrès importants, les bénéfices du développement ne sont pas répartis de manière égale. Plusieurs groupes de population continuent de faire face à des obstacles structurels qui limitent leur plein épanouissement et leur participation à la société.

Les populations les plus exposées au risque d'exclusion

LES JEUNES en particulier les jeunes femmes



Plus de 40 % des jeunes sont au chômage et près d'un quart des jeunes de 15-29 ans ne sont ni en emploi, ni en éducation, ni en formation (NEET). Les jeunes femmes font face à des obstacles supplémentaires pour accéder à l'emploi et à l'autonomie économique.

LES FEMMES notamment dans les régions de l'intérieur



Les écarts de participation au marché du travail restent élevés. Les femmes font face à des obstacles structurels : accès limité aux ressources productives, au financement, aux opportunités économiques et aux postes de décision, ainsi qu'aux normes sociales discriminatoires.

LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



Des difficultés persistent dans l'accès aux infrastructures, aux services, à l'emploi et aux mécanismes de participation citoyenne, malgré les avancées du cadre juridique national et les engagements internationaux.

LES POPULATIONS DES RÉGIONS INTÉRIEURES



Elles subissent des écarts persistants en matière d'accès aux infrastructures, aux services publics de qualité, aux opportunités économiques et aux investissements, ce qui limite leur développement et leur résilience.

LES MIGRANTS, RÉFUGIÉS ET DEMANDEURS D'ASILE



Ils peuvent faire face à des obstacles supplémentaires dans l'accès aux services essentiels, à la protection et aux moyens de subsistance.

LES PERSONNES ÂGÉES



Le vieillissement démographique crée des besoins croissants en matière de santé, de soins de longue durée et de protection sociale.

LES MÉNAGES PAUVRES et les travailleurs de l'économie informelle



Particulièrement exposés aux chocs économiques, à la précarité de l'emploi et à une couverture incomplète des mécanismes de protection sociale.

Les effets du changement climatique, des crises économiques et des transformations technologiques tendent à accentuer ces vulnérabilités lorsqu'elles se combinent. Les formes multiples et croisées d'exclusion exigent des réponses intégrées, fondées sur les droits humains, sensibles au genre et adaptées aux contextes territoriaux.

Synthèse: principaux facteurs d'exclusion

Groupe laissé de côté	Principaux facteurs d'exclusion
Jeunes	Chômage élevé, inadéquation compétences-emploi, faible participation économique.
Femmes	Inégalités économiques, accès limité aux ressources productives et financières, normes sociales discriminatoires, violences basées sur le genre.
Personnes en situation de handicap	Accessibilité limitée, exclusion du marché du travail et des services.
Populations des régions intérieures	Faible accès aux services, infrastructures, investissements et opportunités économiques.
Migrants, réfugiés et demandeurs d'asile	Accès limité à certains services, protection juridique et opportunités économiques.
Personnes âgées	Dépendance croissante, besoins de soins et couverture insuffisante de protection sociale.
Ménages pauvres et travailleurs informels	Vulnérabilité économique, faible protection sociale et exposition aux chocs.

Notre engagement dans le cadre de coopération 2027-2031

- Placer les droits humains, l'égalité des genres et l'inclusion sociale au cœur de toutes les interventions.
- Cibler en priorité les populations et territoires les plus vulnérables à travers des approches territorialisées et sensibles au contexte.
- Renforcer la production et l'utilisation de données désagrégées pour mieux comprendre et réduire les inégalités.
- Mobiliser des partenariats inclusifs pour co-concevoir et co-mettre en œuvre des solutions durables et équitables.
- Soutenir des politiques et des investissements qui réduisent les vulnérabilités et renforcent la résilience climatique et socio-économique.

Notre ambition: Une Tunisie inclusive, résiliente et durable où toutes les personnes, sans discrimination, peuvent réaliser leur potentiel et contribuer au développement du pays.

Par ailleurs, la Tunisie offre, dans le strict respect de sa souveraineté nationale et de sa législation en vigueur, une protection temporaire - incluant l'accès aux besoins essentiels à un nombre restreint de réfugiés, personnes ayant fui la guerre, les conflits et les persécutions. Cette question, distincte de la gestion des flux migratoires irréguliers, s'inscrit dans le cadre de la coopération existante entre le Gouvernement tunisien et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR). En concertation continue avec les autorités, l'accompagnement de cette population vise des solutions durables, notamment le retour volontaire lorsque les conditions le permettent, ou la réinstallation dans un pays tiers.

Les cadres et mécanismes internationaux auxquels la Tunisie participe dans le domaine des droits humains et du développement social constituent également des sources utiles de référence, d'analyse et d'échange pour accompagner l'application du principe de ne laisser personne de côté. Ils peuvent contribuer à mieux identifier les obstacles à l'accès aux droits et aux services, à partager les expériences et les bonnes pratiques et à éclairer les politiques et les interventions en faveur d'une plus grande inclusion et équité. Ils peuvent ainsi faire de la justice sociale un cadre opérationnel de transformation fondé sur les droits, l'inclusion, la participation et la transparence.

1.4 Des opportunités stratégiques pour accélérer le développement durable

Au-delà des contraintes identifiées, la Tunisie dispose d'opportunités importantes pour ouvrir une nouvelle phase de développement durable, plus inclusive, plus résiliente et mieux adaptée aux transformations économiques, sociales, climatiques et technologiques en cours. Ces opportunités s'inscrivent dans un contexte national marqué par la volonté de renforcer la dimension sociale du développement, de consolider l'équité territoriale, d'améliorer la qualité des services publics et de soutenir une économie plus productive, innovante et créatrice d'emplois décents[17]. Elles constituent autant de points d'entrée pour accélérer les ODD et donner une portée opérationnelle aux priorités nationales au cours de la période 2027-2031.

Plusieurs leviers peuvent être mobilisés dans cette perspective. Le renforcement du capital humain, à travers l'éducation, les compétences, la mobilité internationale, la santé et l'apprentissage tout au long de la vie, constitue un investissement central pour préparer les jeunes, les femmes et les travailleurs aux mutations du marché du travail.

La participation des Tunisiens résidents à l'étranger (TRE) doit être renforcée pour capitaliser sur leurs investissements, ressources, réseaux, et expertise technique et ce, en lien avec les "Recommandations de Tunis" issues du Forum Mondial pour la Migration et le Développement de 2025 pour la mobilisation de la diaspora. La modernisation des services publics, la transformation digitale et l'amélioration de la qualité des données offrent également des possibilités concrètes pour rapprocher les services des citoyens, améliorer le ciblage des politiques publiques et renforcer la redevabilité. De même, la transition énergétique, l'adaptation climatique, la sécurité hydrique et alimentaire, la gestion durable des ressources naturelles et le développement de l'économie verte peuvent soutenir une trajectoire de croissance plus résiliente, tout en réduisant les fragilités environnementales et territoriales.

À cela s'ajoutent les opportunités liées à l'innovation productive, à l'entrepreneuriat, à l'économie sociale et solidaire, aux chaînes de valeur durables, à la mobilisation de financements plus diversifiés et à la coopération avec les partenaires publics, privés, territoriaux et internationaux. Le tourisme durable, les industries culturelles et créatives et l'artisanat présentent également un potentiel important de création de valeur, d'emplois et d'opportunités économiques dans les territoires.

17 Conseil Ministériel du 6 janvier 2026

La Tunisie dispose d'un capital humain relativement solide, issu d'investissements soutenus dans l'éducation, la formation et les services sociaux. Dans un contexte de transition démographique marquée par un vieillissement progressif, la valorisation de ce capital constitue un enjeu stratégique majeur. Les jeunes, bien que leur part dans la population diminue, demeurent un atout central pour les dynamiques de transformation. Ils présentent globalement un niveau d'éducation et de compétences élevé, mais leur potentiel reste sous-exploité en raison de déséquilibres persistants entre formation et marché du travail, la difficulté d'accès aux voies régulières de la migration ainsi que des difficultés d'insertion professionnelle. L'enjeu est donc de mieux transformer ce capital en opportunités économiques et sociales, en renforçant l'employabilité, en facilitant l'accès à des emplois décents et en soutenant l'entrepreneuriat et la participation des jeunes aux dynamiques de développement inclusif.

La justice sociale constitue le principe structurant autour duquel ces opportunités peuvent être articulées. Elle permet de relier les objectifs de croissance, d'inclusion, d'équité territoriale, d'égalité des chances, de protection sociale, de participation citoyenne et de durabilité environnementale dans une même logique de transformation. Dans cette perspective, l'accélération du développement ne se mesure pas uniquement à la progression des indicateurs macroéconomiques, mais aussi à la capacité des politiques publiques à élargir les opportunités, à réduire les écarts entre les territoires et les différentes catégories de la population, à garantir l'accès effectif aux droits et aux services, et à renforcer la confiance entre les institutions et les citoyens. La justice sociale devient ainsi un cadre d'action transversal permettant de mieux cibler les investissements, d'orienter les réformes et d'assurer que les transformations engagées bénéficient effectivement à toutes et à tous.



Le nouveau Cadre de Coopération, 2027-2031, offre l'opportunité de traduire cette ambition en résultats stratégiques partagés. Le Système des Nations Unies pourra accompagner la Tunisie en mobilisant une offre plus intégrée, combinant expertise normative, appui aux politiques publiques, production de données, facilitation du dialogue, renforcement des capacités, partenariats et mobilisation de financements catalytiques. Cette contribution s'inscrira dans une nouvelle approche de l'appui au développement, davantage orientée vers les transformations systémiques, l'anticipation des risques, l'innovation, la digitalisation, la prospective stratégique et l'apprentissage continu. Elle permettra de passer d'interventions sectorielles fragmentées à des réponses plus coordonnées, capables d'agir simultanément sur les capacités des personnes, les systèmes productifs, les services publics, les territoires et la résilience environnementale.

Ces opportunités constituent le point de départ du Chapitre 2. Celui-ci précisera la manière dont le Cadre de Coopération entend soutenir, avec les partenaires nationaux, une trajectoire de transformation centrée sur la justice sociale, l'inclusion, la résilience et l'accélération des ODD. Il définira les priorités stratégiques autour desquelles le Système des Nations Unies concentrera son appui collectif, en cohérence avec les priorités nationales et avec une approche renouvelée du développement, plus intégrée, plus anticipative et plus orientée vers l'impact.





CHAPITRE 2

APPUI DE L'ÉQUIPE PAYS À LA RÉALISATION DE L'AGENDA 2030

02



CHAPITRE 2

APPUI DE L'ÉQUIPE PAYS À LA RÉALISATION DE L'AGENDA 2030

2.1 Vision partagée à l'horizon 2031

D'ici 2031, la Tunisie aura engagé des transformations structurelles mesurables et irréversibles vers un modèle de développement plus juste, plus résilient et plus durable. Les personnes - en particulier les jeunes, les femmes, les enfants, les personnes handicapées et les habitants des régions les moins connectées aux opportunités - bénéficieront équitablement de services publics de qualité, d'opportunités économiques décentes et d'un environnement naturel préservé, leur permettant d'exercer pleinement leurs droits et de participer activement à la vie sociale, économique et citoyenne du pays.

Cette vision est celle d'une Tunisie qui aura su transformer ses défis structurels en leviers de transformation: convertir son capital humain - l'un des plus élevés de la région - en moteur d'une économie diversifiée, compétitive et créatrice d'emplois décents; réconcilier sa transition écologique avec sa cohésion sociale, en veillant à ce que les politiques vertes bénéficient en priorité aux plus fragiles ; et renforcer ses institutions publiques pour qu'elles soient plus efficaces, plus transparentes et plus redevables envers les citoyens.

Elle s'inscrit dans une logique d'équité sociale, d'équilibre territorial et de modernisation du tissu économique que le Gouvernement a fixé comme ambition à l'issue du prochain cycle programmatique. Elle traduit également l'engagement partagé du Gouvernement tunisien et du Système des Nations Unies de travailler ensemble, différemment, en mobilisant de manière coordonnée les capacités collectives du SNU - normatives, analytiques, de convocation et de financement catalytique - au service des priorités nationales et des personnes laissées de côté.

La réalisation de cette vision repose sur trois résultats stratégiques conjointement définis avec le Gouvernement et les parties prenantes nationales, dont la cohérence est assurée par deux axes transversaux indispensables: **le financement du développement** - mobilisation de ressources innovantes, catalytiques et inclusives pour soutenir les transitions à l'échelle requise - **et le renforcement des conditions habilitantes** (environment enablers) - gouvernance, données, numérique (dont l'IA), résilience institutionnelle - sans lesquelles aucune transformation structurelle ne peut se produire durablement.



2.2 De l'Analyse Commune de Pays à la priorisation stratégique

Les priorités stratégiques du Cadre de Coopération 2027-2031

Les priorités stratégiques du Cadre de Coopération 2027-2031 sont le produit d'un processus dirigé par les priorités nationales, fondé sur l'évidence et orienté vers l'accélération des progrès vers l'Agenda 2030

1. UN PROCESSUS FONDÉ SUR L'ÉVIDENCE



PROGRAMME ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DU GOUVERNEMENT 2025-2026

1

ANALYSE COMMUNE DE PAYS (CCA)

Base analytique intégrée pour caractériser les trajectoires de développement, identifier les goulots d'étranglement et repérer les opportunités d'accélération.

2

ANALYSE EN COMPOSANTES PRINCIPALES (ACP)

Mise en évidence des interdépendances entre ODD et structuration des dynamiques nationales en ensembles systémiques, afin de guider des choix de priorisation à fort effet multiplicateur, plutôt que des réponses sectorielles fragmentées.

3

BOUCLE D'APPRENTISSAGE ISSUE DE L'ÉVALUATION 2021-2025

Évaluation finale du cycle de coopération 2021-2025, conduite comme un exercice formatif et prospectif fondé sur une analyse de contribution, pour identifier les ajustements nécessaires et renforcer la cohérence, la coordination, l'efficacité et la durabilité de l'action collective.

4

PRIORITÉS NATIONALES 2026-2030

5

2. UN PROCESSUS CONSULTATIF, INCLUSIF ET ITÉRATIF

Partenariat et appropriation nationale

Consultations structurées avec les autorités nationales.

Un atelier avec des représentants gouvernementaux a permis de converger vers des énoncés des effets et des produits, avant la finalisation du cadre de résultats.

Engagement élargi des parties prenantes

Société civile | Secteur privé | Jeunes | Académies

Ces consultations ont confirmé la pertinence d'une approche davantage transformatrice, axée sur les systèmes, les pratiques institutionnelles et la redevabilité, afin d'amplifier l'impact et de mieux répondre aux inégalités et vulnérabilités.

3. DES PRIORITÉS STRATÉGIQUES À FORT IMPACT TRANSFORMATEUR

Les priorités retenues se concentrent sur des domaines capables de générer des transformations systémiques, inclusives et durables.

Traiter les causes structurelles des vulnérabilités et des inégalités

Agir sur les facteurs profonds qui perpétuent l'exclusion sociale, économique et territoriale.

Activer les synergies intersectorielles nécessaires à l'accélération des ODD

Cibler les points de levier où les interactions entre secteurs produisent des effets multiplicateurs.

Mobiliser des partenariats et des financements à l'échelle

Développer des alliances stratégiques et des solutions de financement innovantes, durables et inclusives.

Ces choix reflètent l'ambition de positionner le Système des Nations Unies comme intégrateur de systèmes et catalyseur de solutions, au service d'une trajectoire de développement plus inclusive, résiliente et durable, pour ne laisser personne de côté.

Les trois résultats stratégiques du présent Cadre de coopération sont le résultat d'un processus de priorisation rigoureux, ancré dans l'analyse et coconstruit avec les parties prenantes nationales.

Dans un premier temps, l'Analyse commune de pays (CCA) a permis d'identifier, à travers une lecture systémique des données ODD, trois tensions structurelles fondamentales qui bloquent la trajectoire de développement de la Tunisie: la déconnexion entre le capital humain et les opportunités économiques, la tension entre la transition écologique et la cohésion sociale, et les défis de gouvernance et de coordination institutionnelle comme verrou transversal. Ces tensions ne sont pas des problèmes sectoriels isolés - elles sont les nœuds causaux dont le déblocage conditionne l'ensemble de la trajectoire ODD du pays.

Dans un deuxième temps, cette analyse a été mise en dialogue avec les priorités nationales, définies dans le Plan national de développement et, dans la Contribution déterminée au niveau national de la Tunisie – CDN 3.0, pour les dimensions climatique, énergétique et environnementale.

Ces orientations déclinent les défis identifiés en trois axes stratégiques convergents: garantir un développement social équitable et inclusif, moderniser le tissu économique et renforcer la compétitivité, et assurer la sécurité énergétique, hydrique et alimentaire dans un contexte de transition écologique. La convergence entre le diagnostic systémique de la CCA et les priorités nationales a permis d'identifier les domaines où l'appui du SNU peut être le plus catalytique, en renforçant les politiques nationales là où les capacités institutionnelles, les données ou les mécanismes de financement l'exigent.

Dans un troisième temps, les résultats de cette analyse ont été soumis à un processus de consultation élargi associant les ministères sectoriels, les organisations de la société civile issues des différentes régions du pays, le secteur privé et le monde académique, ainsi que la participation directe ou représentative de femmes, de jeunes, de personnes en situation de handicap, de migrants, de réfugiés et d'autres personnes exposées au risque d'être laissées de côté. Leurs contributions ont directement informé les trois priorités stratégiques, en renforçant l'accent mis sur l'accessibilité et la qualité des services, l'accès aux opportunités économiques, la résilience des territoires et des communautés les plus exposés, ainsi que sur un ciblage LNOB tenant compte des fragilités croisées. Les réseaux de volontaires, les organisations communautaires et les plateformes citoyennes, y compris informelles, ont également contribué à faire remonter les



réalités locales et à renforcer l'appropriation des priorités, notamment par les jeunes et les communautés les moins entendues.

Les priorités conjointement définies avec le Gouvernement traduisent un choix de concentration stratégique sur un nombre limité de domaines à fort potentiel de transformation systémique, sélectionnés pour leur capacité à (i) traiter les causes structurelles des fragilités et des inégalités, (ii) activer les synergies intersectorielles nécessaires à l'accélération des ODD, et (iii) mobiliser des partenariats et des financements à l'échelle. Ces choix reflètent l'ambition de positionner le SNU comme facilitateur de solutions intégrées et catalyseur de solutions, au service d'une trajectoire de développement plus inclusive, résiliente et durable. Par ailleurs, du fait des échéances internationales liées aux ODD sur la période du nouveau Cadre de coopération, il est nécessaire que ce dernier permette d'accompagner de façon efficiente la contribution de la Tunisie à la définition de l'agenda post-2030, et ait la flexibilité d'intégrer et de prévoir la déclinaison nationale du nouvel agenda.

2.3 Priorités stratégiques du Cadre de Coopération 2027-2031

Logique de transformation: des tensions structurelles aux résultats stratégiques

Les trois résultats stratégiques ne constituent pas une réponse exhaustive à l'ensemble des défis de développement de la Tunisie. Ils reflètent un choix de priorisation fondé sur l'identification de barrières systémiques dont le déblocage simultané peut produire des effets multiplicateurs sur les six transitions ODD. En ciblant les capacités des personnes, l'inclusion économique et la résilience écologique, le Cadre de coopération concentre l'appui du SNU sur des leviers interdépendants capables d'accélérer les transformations économiques, sociales et environnementales. Cette approche permet de dépasser une logique sectorielle pour privilégier une action intégrée, orientée vers les points de bascule où les progrès peuvent générer des effets d'entraînement à l'échelle des politiques publiques, des territoires et des populations, en particulier les plus fragiles.



PRIORITÉS STRATÉGIQUES DU CADRE DE COOPÉRATION 2027-2031

Une approche systémique pour accélérer les trajectoires nationales vers l'Agenda 2030

Le Cadre de Coopération 2027-2031 concentre l'appui du Système des Nations Unies sur trois priorités stratégiques complémentaires et interdépendantes, soutenues par deux leviers systémiques transversaux qui renforcent leur cohérence, leur faisabilité et leur mise à l'échelle.

TROIS PRIORITÉS STRATÉGIQUES INTERDÉPENDANTES

1 CAPITAL HUMAIN ET INCLUSION SOCIALE

- Accès équitable à des services sociaux de qualité, santé, éducation, protection sociale
- Renforcement des compétences et de l'employabilité
- Inclusion des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables
- Réduction des inégalités territoriales

Résultat attendu: Cohésion sociale, inclusion effective et résilience

Un capital humain renforcé alimente la productivité, l'innovation et la participation économique.

Des sociétés inclusives et cohésives sont plus résilientes face aux chocs climatiques et économiques.

2 TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE INCLUSIVE ET EMPLOIS DÉCENTS

- Investissement, innovation et compétitivité
- Développement des chaînes de valeur et modernisation des secteurs productifs
- Inclusion économique des jeunes, des femmes et des personnes en situation de handicap
- Développement territorial et connectivité

Résultat attendu: Croissance inclusive, emplois décents et prospérité partagée

Une économie dynamique génère des emplois et des revenus et fournit les ressources pour financer les services sociaux et les investissements durables.

PERSONNES ET TERRITOIRES AU CENTRE

Ne laisser personne de côté

Une transition écologique bien intégrée renforce la compétitivité et crée des emplois durables.

3 TRANSITION ÉCOLOGIQUE, RÉSILIENCE ET SÉCURITÉ DES RESSOURCES

- Gestion durable des ressources naturelles, eau, énergie, terres, biodiversité
- Transition énergétique et efficacité énergétique
- Agriculture durable et sécurité alimentaire
- Adaptation et résilience climatique

Résultat attendu: Durabilité environnementale, résilience climatique et sécurité des ressources

La transition écologique stimule l'innovation, la compétitivité et crée de nouvelles opportunités d'emplois verts et durables.

DEUX LEVIERS SYSTÉMIQUES TRANSVERSAUX, INTÉGRÉS AU CŒUR DU SYSTÈME

FINANCEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT (F4D) - MOTEUR D'ACCÉLÉRATION

Mobiliser, orienter et catalyser les ressources publiques, privées et internationales vers des investissements structurants à fort impact.

Ces leviers alimentent en permanence les trois priorités, renforcent leurs interactions et accélèrent leurs impacts à grande échelle.

POLITIQUES PUBLIQUES, GOUVERNANCE ET SYSTÈMES - LEVIER HABILITANT

Transformer les ressources en résultats concrets grâce à des institutions efficaces, des systèmes performants et une action publique fondée sur les données, l'innovation et la redevabilité.

- Ressources domestiques optimisées.
- Partenariats multipartites.
- Financements innovants: climat, «blended finance» et obligations vertes.
- Investissement privé ciblé.
- Gouvernance inclusive et redevable.
- Données et évidence pour la décision.
- Digitalisation et innovation - UN 2.0.
- Coordination multi-acteurs et territoriale.

DES EFFETS SYSTÉMIQUES ET DURABLES POUR LA TUNISIE

- **Réduction des inégalités sociales et territoriales et inclusion effective de toutes et tous.**
- **Croissance économique inclusive, diversifiée et créatrice d'emplois décents.**
- **Résilience climatique et environnementale et gestion durable des ressources.**
- **Institutions efficaces, transparentes et orientées vers les résultats.**
- **Partenariats solides et financements durables et innovants à l'échelle.**

LE SYSTÈME DES NATIONS UNIES: INTÉGRATEUR DE SYSTÈMES ET CATALYSEUR DE TRANSFORMATION

En alignant politiques publiques, financements, données et partenariats autour d'un agenda cohérent et inclusif, le SNU contribue à une Tunisie plus juste, résiliente, durable et prospère, en accélérant les progrès vers l'Agenda 2030.

LE RÉSULTAT STRATÉGIQUE 1

Services inclusifs, équitables et de qualité - répond directement à la première tension structurelle: la déconnexion entre un capital humain élevé et des opportunités économiques insuffisantes. Cette déconnexion se manifeste à travers un problème de qualité, d'équité et de pertinence des services: des compétences inadaptées au marché du travail, des défis de qualité et décrochage en éducation, des défis d'accès aux voies régulières de mobilité, des services de santé inégalement accessibles selon le territoire, le statut et le revenu, des systèmes de justice et de protection insuffisamment inclusifs.

Ce résultat stratégique cible simultanément les personnes - en renforçant leurs aptitudes et leur résilience - les institutions - en améliorant leur capacité à délivrer des services fondés sur les droits - et les systèmes de gouvernance, de politiques publiques fondées sur les droits, de financement et de données qui conditionnent la durabilité de ces services. Il adresse également les défis de gouvernance et de coordination institutionnelle, troisième tension structurelle, en renforçant la transparence, la redevabilité et l'État de droit, en appui aux priorités nationales et aux réformes publiques pertinentes, comme conditions d'un accès effectif aux droits.

En intégrant une forte dimension territoriale, cette priorité contribue à réduire les disparités régionales et à renforcer la résilience des systèmes sociaux face aux transitions multiples et éventuels crises et chocs. Elle constitue ainsi un levier fondamental de cohésion sociale, de mobilité inclusive et de stabilité à long terme.

LE RÉSULTAT STRATÉGIQUE 2

Opportunités économiques durables et emplois décents - est le point de jonction entre les trois tensions structurelles. Il répond à la déconnexion capital humain/emploi en agissant sur: la compétitivité des chaînes de valeur, l'environnement des affaires, la mobilisation de l'investissement, des réseaux et des compétences des Tunisiens résidant à l'étranger (TRE) l'inclusion financière, l'économie verte et circulaire et le développement d'industries durables et compétitives.

Il répond à la tension écologique/sociale en promouvant une transformation économique bas carbone et territorialisée, qui crée des emplois décents, notamment pour les femmes et les jeunes particulièrement touchés par le chômage, dans les régions de l'intérieur plutôt que de concentrer les gains de la transition dans les zones déjà favorisées. Il répond également aux défis de gouvernance économique - réforme du cadre réglementaire, mobilisation des financements innovants, gouvernance des politiques de l'emploi - sans lesquels ni l'investissement privé ni la transformation des systèmes productifs ne peuvent se produire à l'échelle requise.

Il porte enfin une ambition territoriale forte, en appui au développement régional intégré, à la réduction des disparités entre territoires et au renforcement de la connectivité économique des régions intérieures.

LE RÉSULTAT STRATÉGIQUE 3

Environnement sain et résilient, sécurité énergétique, hydrique et alimentaire - répond à la deuxième tension structurelle: la tension entre transition écologique et cohésion sociale. La Tunisie fait face à une double contrainte: elle doit accélérer sa transition vers un modèle bas carbone - avec un objectif de 35% d'énergies renouvelables d'ici 2030 et une CDN engageant une réduction de 46% de l'intensité carbone du PIB - tout en garantissant que cette transition ne génère pas de nouvelles inégalités pour les populations les plus fragiles, ainsi que les femmes. Les politiques de transition écologique gagneraient à intégrer explicitement le principe de transition juste et sensible au genre afin de garantir que les coûts et bénéfices des transformations environnementales soient répartis de manière équitable entre les différentes catégories de population. Ce résultat stratégique agit sur les trois leviers du nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes (WEFE), en veillant à ce que la gestion durable des ressources naturelles, l'efficacité énergétique et l'adaptation climatique bénéficient en priorité aux communautés rurales, aux petits agriculteurs et aux ménages à faibles revenus les plus exposés aux effets du changement climatique et prenant en compte les considérations liées à la mobilité humaine dans le contexte du changement climatique.

Les deux axes transversaux: **ce qui rend tout le reste possible**

Les trois résultats stratégiques ne peuvent se réaliser sans deux axes transversaux qui traversent l'ensemble du Cadre et conditionnent la transformation à l'échelle requise.

Le financement du développement constitue une condition essentielle à la réalisation des transformations ambitieuses portées par le présent Cadre de coopération. Dans un contexte marqué par des contraintes budgétaires persistantes, une pression croissante sur les finances publiques et des besoins d'investissement considérables liés aux transitions économique, sociale, numérique et écologique, la valeur ajoutée du Système des Nations Unies ne réside pas tant dans le volume de ses ressources propres que dans sa capacité stratégique et technique à coordonner, mobiliser, orienter et catalyser des financements en faveur du développement durable.

À cet égard, le Système des Nations Unies s'associera au Gouvernement pour mettre en place un Pôle de financement du développement dédié à la coordination du financement du développement et la mobilisation des investissements publics et privés. Il est conçu comme un levier de financement des priorités nationales et un accélérateur des transformations structurelles visées par le Cadre de coopération. Le SNU contribuera à renforcer l'écosystème national du financement du développement en facilitant l'alignement des flux financiers avec les priorités nationales et les ODD, en soutenant l'émergence de mécanismes de financement innovants et en favorisant une mobilisation accrue des ressources publiques et privées. Les modalités opérationnelles de cette contribution sont détaillées au Chapitre 3.

Les conditions habilitantes (environment enablers) sont les conditions préalables sans lesquelles aucune politique publique ne peut produire ses effets durablement. Elles couvrent quatre dimensions complémentaires: la gouvernance - institutions efficaces, redevables et fondées sur l'État de droit ; les données - des systèmes statistiques fournissant des données désagrégées nécessaires à des politiques et décisions fondées sur des données probantes ; le numérique - infrastructure et compétences permettant d'accélérer la transformation des services publics et de l'économie ; et la résilience institutionnelle - capacité des systèmes nationaux à absorber les chocs et à s'adapter. Ces conditions habilitantes ne constituent pas un quatrième résultat stratégique autonome: elles sont intégrées dans les produits sous différents résultats, garantissant que chacun contribue simultanément à renforcer les conditions de sa propre durabilité. C'est la combinaison de ces trois résultats et de ces deux axes transversaux - et non leur juxtaposition - qui constitue la valeur ajoutée distinctive du présent Cadre et son ambition transformatrice.

2.4 Théorie du changement

Comme établi dans le Chapitre 1, l'analyse commune de pays met en évidence que les progrès de la Tunisie vers les Objectifs de développement durable sont freinés par trois tensions structurelles interdépendantes qui limitent la capacité du pays à transformer ses acquis en progrès durables et inclusifs.

Le présent Cadre de coopération repose sur l'hypothèse que ces trois tensions peuvent être progressivement résolues si les politiques sociales, économiques et environnementales sont conçues et mises en œuvre de manière plus intégrée, inclusive et territorialisée. Dans ce contexte,

SI les systèmes de gouvernance, de coordination et de financement sont renforcés afin de permettre des politiques publiques plus intégrées, transparentes, redevables et fondées sur des données probantes ;

SI les institutions nationales et territoriales améliorent leur capacité à fournir des services inclusifs et de qualité, à promouvoir une transformation économique créatrice d'emplois décents et à accompagner une transition écologique juste et résiliente ;

ET SI les investissements publics et privés sont orientés prioritairement vers le développement du capital humain, la réduction des inégalités territoriales et le renforcement de la résilience des populations les plus fragiles ;

ALORS les principales tensions structurelles seront progressivement réduites, permettant l'émergence d'une dynamique de développement plus inclusif, résilient et durable, garantissant à toutes les personnes un accès équitable aux droits, aux opportunités et aux bénéfices du développement d'ici 2031.

L'interaction entre ces trois résultats contribue simultanément à renforcer la cohésion sociale, la prospérité économique, la résilience environnementale et la capacité des institutions à conduire les transformations nécessaires à l'accélération des Objectifs de développement durable.

Dans ce cadre, le Système des Nations Unies agit comme catalyseur et intégrateur systémique. Sa valeur ajoutée réside dans sa capacité à mobiliser son mandat normatif universel, à promouvoir les droits humains et les engagements internationaux ratifiés par la Tunisie, à réunir les différents acteurs autour de solutions communes, à mobiliser des financements et expertises complémentaires, à agir comme courtier de connaissances (knowledge broker) en facilitant l'accès aux bonnes pratiques internationales, aux expériences comparées, à l'expertise mondiale et aux solutions éprouvées susceptibles d'accélérer les transformations nationales, ainsi qu'à soutenir l'identification et la mise à l'échelle de solutions innovantes à fort impact. Grâce à son approche intégrée et multisectorielle, le Système des Nations Unies contribue à renforcer la cohérence entre politiques publiques, financements, données et partenariats au service des priorités nationales et des ODD.

La réalisation de la Théorie du Changement repose sur un ensemble d'hypothèses critiques dont la validité conditionne la trajectoire des résultats. Ces hypothèses représentent des conditions nécessaires dont le maintien doit être activement surveillé. Pour chacune d'elles, l'UNCT a identifié des signaux d'alerte précoce (SAP) qui seront suivis dans le cadre du dispositif Monitoring, Evaluation and Learning (MEL) et examinés lors des revues annuelles de performance. Lorsqu'un ou plusieurs signaux se dégradent, le groupe de résultats concerné est chargé de proposer des ajustements à la Théorie du Changement ou aux modalités de mise en œuvre, conformément à l'approche de gestion adaptative du présent Cadre.

Face aux risques et aux incertitudes, le Cadre adopte une approche adaptative fondée sur l'apprentissage continu, l'utilisation des données probantes et l'ajustement stratégique des interventions. Cela se fera à l'occasion des revues annuelles comme indiqué dans le Chapitre 4.

Théorie de changement du Cadre de Coopération Tunisie 2027-2031

Des tensions structurelles aux transformations durables

Hypothèses clés • Alignement des priorités nationales • Coordination intersectorielle renforcée • Capacités institutionnelles suffisantes • Disponibilité de données désagrégées • Mobilisation des financements • Adhésion des parties prenantes

Drivers / tensions structurelles

Déconnexion entre capital humain et opportunités économiques

Chômage, inadéquation des compétences, faible transformation du capital humain en emploi décent.

Tension entre transition écologique et cohésion sociale

Pression sur l'eau, l'énergie, l'alimentation et les écosystèmes ; risques accrus pour les plus vulnérables.

Déficit de gouvernance et de financement

Coordination insuffisante, capacités limitées, manque de données, contraintes budgétaires et faible alignement des financements.

Facteurs de contexte: Disparités territoriales, chocs climatiques, mutations technologiques, chocs géopolitiques.

Conditions habilitantes

- Gouvernance
- Données
- Numérique et IA
- Résilience institutionnelle
- Financement du développement

Le SNU agit comme catalyseur, intégrateur systémique, courtier de connaissances et levier de partenariats.

Résultats stratégiques interdépendants

RS1 – Services inclusifs, équitables et de qualité

- Renforcement des capacités humaines
- Services publics fondés sur les droits
- Réduction des disparités territoriales

RS2 – Opportunités économiques durables et emplois décents

- Compétitivité et diversification économiques
- Inclusion financière et économie verte
- Emplois décents pour les jeunes et les femmes

RS3 – Transitions écologique juste et résiliente

- Gestion durable eau-énergie-alimentation-écosystèmes
- Adaptation climatique et transition juste
- Sécurité hydrique, énergétique et alimentaire

Résultats stratégiques interdépendants

Suivi continu | **Revues techniques semestrielles** | **Revues annuelles** | **Analyse des risques et hypothèses** | **Ajustement des interventions** | **Révision périodique de la théorie du changement**

Observer → Apprendre → Ajuster → Accélérer

Transformations attendues d'ici 2031

Transformation sociale et humaine

Accès plus équitable aux droits, services et capacités.

Transformation économique et territoriale

Croissance plus inclusive, emplois décents, réduction des disparités régionales.

Transformation écologique juste

Résilience climatique renforcée et meilleure gestion des ressources naturelles.

Transformation institutionnelle et financière

Politiques plus intégrées, décisions fondées sur les données et financements mieux alignés.

Impact 2031

En Tunisie, les personnes - en particulier les jeunes, les femmes, les enfants, les personnes handicapées et les populations des territoires les moins connectés aux opportunités - bénéficient équitablement des droits, des opportunités et des fruits d'un développement plus inclusif, résilient et durable.

Risques majeurs

- Aggravation des contraintes macroéconomiques
- Chocs climatiques et stress hydrique
- Fragmentation institutionnelle
- Retards de réformes
- Inégalités accrues
- Financements insuffisants
- Fractures numériques
- Chocs géopolitiques

2.4.1 Transformer les systèmes de services pour renforcer les capacités humaines et l'exercice des droits

Théorie de changement

La réalisation des ODD en Tunisie dépend de la capacité des personnes à développer pleinement leurs capacités tout au long de leur cycle de vie et à exercer effectivement leurs droits.

Le changement recherché, à travers l'appui du SNU, repose sur la transformation simultanée des capacités individuelles, des institutions et des systèmes qui conditionnent l'accès effectif aux droits. Cette transformation nécessite non seulement l'amélioration de l'offre de services, mais également le renforcement des capacités des personnes à accéder à ces services, à les utiliser et à participer à leur amélioration, ainsi que la capacité des institutions à concevoir et délivrer des politiques et services centrés sur les personnes, inclusifs, efficaces et redevables.

Ainsi, si les personnes disposent des capacités, des ressources et des opportunités nécessaires pour exercer leurs droits ; si les institutions deviennent plus performantes, inclusives et redevables ; et si les systèmes de gouvernance, de données, de financement et d'innovation permettent une amélioration continue des politiques publiques, alors les inégalités d'accès aux services et aux opportunités diminueront, le capital humain sera renforcé et la confiance entre les citoyens et les institutions progressera. Cela contribuera à bâtir une société plus inclusive, plus résiliente et plus cohésive, où chaque personne pourra participer pleinement au développement du pays et bénéficier équitablement de ses fruits d'ici 2031.

2.4.2 Transformer l'économie pour qu'elle crée de la valeur, des opportunités et de la résilience pour tous

La croissance économique ne produit des résultats durables que lorsqu'elle est inclusive, territorialisée, créatrice d'emplois décents et compatible avec les limites environnementales. Dans un contexte marqué par les transformations technologiques, la transition énergétique, l'évolution des chaînes de valeur mondiales et les effets croissants du changement climatique, la Tunisie dispose néanmoins d'opportunités importantes notamment pour capitaliser sur son dividende démographique et les Tunisiens résidents à l'étranger afin d'engager une transformation économique capable de générer simultanément croissance, inclusion sociale, compétitivité et durabilité environnementale. La question n'est plus seulement de produire davantage de richesse, mais de transformer les modes de production, d'investissement et de création de valeur afin que les bénéfices de cette croissance profitent à l'ensemble des territoires et des populations. Une attention particulière sera accordée à la transition progressive des micro, petites et moyennes entreprises informelles vers l'économie formelle et leur intégration dans des chaînes de valeur structurées. Elle sera soutenue par des programmes conjoints territorialisés associant institutions publiques, organisations du secteur privé, partenaires sociaux, institutions financières et entités des Nations Unies, avec des responsabilités, des instruments de financement et des résultats attendus précisés dans les Plans de travail conjoints.

La transformation attendue va au-delà de la seule croissance économique. Elle vise l'émergence d'un modèle de développement capable de convertir le capital humain du pays en prospérité partagée, de réduire les inégalités territoriales, de capitaliser sur les bénéfices de la mobilité humaine, tels que les TRE et les voies régulières de mobilité de renforcer la cohésion sociale et d'accélérer simultanément les transitions numérique, écologique et économique et accroître la préparation aux risques et la résilience des systèmes. En créant davantage d'opportunités

là où elles sont aujourd'hui insuffisantes, cette transformation contribuera à lever l'une des principales contraintes identifiées dans l'Analyse Commune de Pays: la déconnexion persistante entre les capacités des personnes et les opportunités offertes par l'économie. L'égalité entre les femmes et les hommes et l'autonomisation économique et sociale des femmes, y compris dans le milieu rural, constituent un levier essentiel de cette transformation, en renforçant leur participation économique, leur accès aux ressources et aux opportunités et, plus largement, la croissance inclusive et durable.

Ainsi, si les écosystèmes économiques deviennent plus innovants, compétitifs et durables ; si les politiques publiques, les mécanismes de financement et les chaînes de valeur favorisent l'entrepreneuriat, l'investissement productif et l'inclusion économique ; et si les femmes, les jeunes et les groupes fragiles disposent des compétences, des ressources et des opportunités nécessaires pour participer pleinement à la vie économique, alors la transformation économique générera davantage d'emplois décents, réduira les disparités territoriales et renforcera la résilience des ménages et des territoires.

Cela contribuera à faire émerger un modèle de développement plus inclusif, plus productif et plus durable, capable de transformer le potentiel humain du pays en prospérité partagée.

2.4.3 Transformation 3: Transformer la relation entre développement, climat, patrimoine culturel et ressources naturelles

Théorie de changement

La sécurité alimentaire, hydrique et énergétique, ainsi que la résilience climatique, sont devenues des conditions essentielles du développement durable. La transition écologique est désormais intégrée au développement économique et social. Le changement recherché consiste à transformer la manière dont les ressources naturelles et le patrimoine naturel et culturel sont gérées, valorisées et protégées afin de concilier développement économique, la préparation aux risques, catastrophes, et flux de mobilité interne, la préservation des écosystèmes et la sauvegarde des héritages qui fondent l'identité et la cohésion des territoires. Cette transformation repose sur une approche intégrée du nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes (WEFE), tenant compte des interdépendances entre ressources naturelles, systèmes productifs, patrimoine et bien-être des populations. Elle couvre également la prévention et la réduction des pollutions, la gestion durable et la restauration des forêts, la protection des espaces côtiers et marins, le développement de la mobilité et des transports durables, ainsi que la décarbonation progressive des secteurs industriels à forte intensité énergétique et carbone. Conformément aux orientations de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'Accord de Paris, la planification, la mise en œuvre et le suivi de l'action climatique prendront en compte les effets différenciés



du changement climatique et intégreront une approche inclusive, participative et sensible au genre, favorisant notamment la participation effective des femmes et des filles, des enfants et des jeunes, des personnes en situation de handicap ainsi que des personnes confrontées à des fragilités particulières.

Au-delà de la réduction des risques environnementaux, cette transformation permettra de faire de l'action climatique, de la préservation de la biodiversité, de la réduction des pollutions et de la valorisation durable du patrimoine naturel et culturel des moteurs de développement, d'innovation et de création d'opportunités.

En cohérence avec les engagements climatiques de la Tunisie, notamment sa Contribution déterminée au niveau national, cette transformation favorisera le déploiement de technologies adaptées, le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, ainsi que l'émergence d'industries, de chaînes de valeur et d'emplois verts. Elle soutiendra également une économie bleue durable, conciliant valorisation des ressources côtières et marines, protection des écosystèmes et résilience des communautés qui en dépendent.

Elle contribuera à renforcer simultanément la sécurité alimentaire, la sécurité hydrique, la sécurité énergétique et la résilience économique, tout en préservant le capital naturel et patrimonial dont dépend le développement à long terme du pays. Cette transformation devra être juste et inclusive, afin que ses bénéfices, ses opportunités économiques et ses éventuels coûts d'ajustement soient équitablement répartis entre les territoires, les femmes et les hommes, les jeunes, les travailleurs et les populations les plus fragiles. Le lancement de la Stratégie nationale d'engagement des jeunes dans l'action climatique en juillet 2026 par le gouvernement tunisien en partenariat avec le Système des Nations Unies, constituerait à cet égard une opportunité importante pour renforcer la participation citoyenne des jeunes et leur rôle comme acteurs de changement au sein de leurs communautés, en faveur de comportements et de pratiques plus durables. À l'échelle locale, le volontariat environnemental peut soutenir la sensibilisation, l'évolution des comportements et la mise en œuvre communautaire d'actions en faveur du climat, de la biodiversité et de la gestion durable des ressources. Ainsi, si les institutions publiques, les collectivités territoriales, les acteurs économiques et les communautés adoptent des modes de gestion plus durables; si les politiques, les investissements et les mécanismes de financement accélèrent la transition énergétique, l'adaptation climatique, la réduction des pollutions, la décarbonation des systèmes productifs et la préservation des écosystèmes ; et si les populations les plus exposées disposent des capacités et des moyens nécessaires pour anticiper et faire face aux risques, alors la vulnérabilité climatique diminuera, la sécurité des ressources sera renforcée et les opportunités issues de la transition écologique seront mieux partagées.

Cette évolution contribuera à bâtir une économie et une société plus résilientes, sobres en ressources et capables de créer des opportunités durables, tout en préservant le patrimoine naturel et culturel pour les générations futures.



CORRESPONDANCE CADRE DE COOPÉRATION - PRIORITÉS NATIONALES - ODD

TRANSFORMATION	OUTCOME (Résultat)	OUTPUTS (Produits)	PRIORITÉS NATIONALES et axes d'intervention	ODD CORRESPONDANTS (Agenda 2030)
1. TRANSFORMATION SOCIALE	**OUTCOME 1** D'ici 2031, les personnes bénéficient équitablement de services de qualité, accessibles, inclusifs et sûrs, pour participer pleinement à la vie sociale et économique.	**PRODUIT 1.1** Aptitudes adaptées et systèmes inclusifs pour la participation sociale et économique et l'exercice des droits. **PRODUIT 1.2** Accès à des services inclusifs, de qualité et fondés sur les droits (santé, éducation, justice, sécurité, employabilité). **PRODUIT 1.3** Gouvernance, coordination et financement public renforcés, fondés sur les données, la transparence et la redevabilité.	• Renforcer l'équité sociale • Élargir la base des bénéficiaires de la richesse créée • Réduire les taux de pauvreté et de précarité • Renforcer les systèmes de protection sociale • Garantir l'égalité des chances en matière d'accès à l'éducation, à la santé et à l'emploi • Améliorer la qualité des services de base au niveau territorial	
2. TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE	**OUTCOME 2** D'ici 2031, les personnes, en particulier les jeunes, les femmes et les personnes en situation d'handicap, disposent équitablement d'opportunités économiques durables et inclusives et d'emplois décents dans un environnement propice à l'investissement et à la compétitivité de l'économie tunisienne.	**PRODUIT 2.1** Accès à des opportunités économiques durables et à un emploi décent, avec inclusion économique et financière renforcée. **PRODUIT 2.2** Politiques, partenariats et financements renforcés pour la compétitivité et la résilience des chaînes de valeur inclusive et bas carbone. **PRODUIT 2.3** Gouvernance économique et politique de financement renforcées pour mobiliser des financements innovants et durables.	• Accélérer la croissance à des niveaux plus élevés • Soutenir les secteurs à forte valeur ajoutée • Renforcer l'innovation, la recherche et la transformation numérique • Stimuler l'investissement productif • Renforcer la résilience de l'économie nationale face aux chocs et améliorer sa compétitivité • Créer des emplois décents et réduire le chômage, notamment des jeunes et des diplômés du supérieur • Orienter les investissements vers les régions les moins développées	
3. TRANSFORMATION ENVIRONNEMENTALE	**OUTCOME 3** D'ici 2031, les personnes jouissent équitablement d'un environnement sain et résilient, garantissant la sécurité énergétique, hydrique et alimentaire.	**PRODUIT 3.1** Résilience et capacité d'anticipation face aux crises et au changement climatique, grâce à une gestion intégrée et durable des ressources et écosystèmes. **PRODUIT 3.2** Gestion préventive et durable des ressources, efficacité énergétique et économie verte et circulaire (nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes). **PRODUIT 3.3** Systèmes socio-économiques et territoriaux de la transition écologique consolidés, avec des cadres de gouvernance et financements efficaces.	• Accélérer la transition vers une économie bas-carbone • Renforcer la résilience nationale face aux changements climatiques • Garantir la sécurité hydrique, alimentaire et énergétique • Promouvoir une transition climatique juste et inclusive • Réduire les vulnérabilités sociales et protéger les populations à risque • Renforcer la gouvernance climatique et la transparence • Mobiliser les financements climatiques publics, privés et internationaux	

2.5 Cohérence systémique: Des produits aux transformations: parcours de contribution, synergies et effets systémiques

Les trois résultats stratégiques et leurs produits forment une architecture intégrée de transformation. Chaque résultat repose sur la combinaison de trois niveaux d'intervention complémentaires: le renforcement des capacités et des opportunités des personnes; l'amélioration des politiques, des services et des pratiques des institutions et des acteurs; et la consolidation des systèmes de gouvernance, de données et de financement nécessaires au passage à l'échelle et à la durabilité des changements.

Les produits contribuent ainsi aux résultats selon une double logique. Verticalement, les trois produits relevant d'un même résultat agissent conjointement sur les personnes, les institutions et les conditions systémiques afin de produire le changement attendu. Horizontalement, chaque produit renforce les produits des deux autres résultats, créant des synergies entre transformation sociale, transformation économique et transition écologique. Le Cadre ne constitue donc pas une juxtaposition d'interventions sectorielles, mais un système de résultats interdépendants.

2.5.1 Du renforcement des capacités humaines à des services inclusifs et à l'exercice effectif des droits

Le premier résultat stratégique sera atteint en agissant simultanément sur la capacité des personnes à exercer leurs droits, sur la qualité et l'accessibilité des services et sur les systèmes qui permettent de concevoir, financer et piloter les politiques sociales.

Le Produit 1.1 renforcera les aptitudes, les connaissances et les capacités d'action des personnes, notamment des enfants, des jeunes, des femmes, des personnes en situation de handicap et des autres groupes exposés au risque d'être laissés de côté. Il contribuera à leur permettre de mieux connaître leurs droits, d'accéder aux services et aux opportunités, de participer aux décisions qui les concernent et de faire face aux risques tout au long du cycle de vie.

Le Produit 1.2 agira sur l'offre de services en renforçant la capacité des institutions et des acteurs nationaux et territoriaux à fournir des services de santé, d'éducation, de justice, de sécurité, de protection et d'employabilité plus inclusifs, équitables, accessibles et fondés sur les droits. L'amélioration des capacités individuelles ne pourra en effet produire des résultats durables que si les services sont disponibles, de qualité et adaptés aux besoins différenciés des personnes et des territoires.

Le Produit 1.3 consolidera les conditions institutionnelles nécessaires à cette transformation: coordination des politiques publiques, gouvernance et redevabilité, données désagrégées, financement public, participation et suivi des inégalités. Il permettra de mieux identifier les personnes insuffisamment couvertes, d'orienter les ressources vers les besoins prioritaires et de rendre les systèmes de services plus transparents, adaptatifs et durables. Une attention particulière sera accordée au renforcement de la budgétisation sensible aux femmes et aux enfants, afin de mieux intégrer leurs besoins et priorités dans l'allocation et le suivi des ressources publiques.

La combinaison de ces trois produits permettra de dépasser une approche centrée uniquement sur l'extension de l'offre. Elle reliera l'autonomisation des personnes, la transformation des institutions et l'amélioration des systèmes de gouvernance et de financement. Elle contribuera ainsi à réduire les inégalités d'accès et de qualité, à renforcer le capital humain, à protéger les personnes contre les risques et à améliorer leur capacité à participer pleinement à la vie sociale, économique et citoyenne. Le volontariat peut agir comme un mécanisme transversal reliant ces chaînes de résultats, en favorisant l'acquisition de compétences, l'accès aux opportunités économiques, la participation citoyenne et la résilience des communautés face aux risques.

2.5.2 Des opportunités individuelles à une transformation économique inclusive et territorialisée

Le deuxième résultat stratégique repose sur la création d'un continuum entre le renforcement des capacités économiques des personnes, la transformation des entreprises et des chaînes de valeur, et l'amélioration de la gouvernance et du financement de l'économie.

Le **Produit 2.1** permettra aux personnes, en particulier aux jeunes, aux femmes, aux personnes en situation de handicap et aux groupes fragiles, d'accéder à des compétences, à des services financiers et non financiers, à l'entrepreneuriat, à des activités génératrices de revenus et à des emplois décents. Il agira ainsi sur les obstacles qui limitent leur participation économique, notamment dans les régions intérieures et les territoires moins connectés aux opportunités.

Le **Produit 2.2** renforcera les politiques, les partenariats et les capacités des institutions et des acteurs économiques afin d'améliorer la compétitivité, l'innovation et la résilience des chaînes de valeur territorialisées, inclusives et bas carbone. Il soutiendra notamment la mise à niveau des MPME, leur transition progressive vers la formalité, leur accès aux marchés et leur intégration dans des chaînes de valeur structurées. L'amélioration des compétences et de l'employabilité des personnes ne pourra en effet se traduire par des emplois décents que si l'économie génère une demande productive, diversifiée et territorialement mieux répartie.

Le **Produit 2.3** renforcera la gouvernance économique et la politique de financement afin de mobiliser des ressources innovantes et durables, d'améliorer l'environnement des entreprises et d'orienter les investissements vers les priorités productives et territoriales. Il créera les conditions permettant aux entreprises d'investir, aux chaînes de valeur de se développer et aux programmes d'inclusion économique de passer à l'échelle.

L'interaction de ces trois produits permettra de relier l'offre et la demande de compétences, de transformer la formalisation en accès à de nouvelles opportunités, d'améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises et de mobiliser les financements nécessaires à leur développement. Elle contribuera ainsi à une économie plus inclusive, innovante, diversifiée et créatrice d'emplois décents, dont les bénéfices seront mieux répartis entre les groupes de population et les territoires.

2.5.3 De la résilience des personnes à une transition écologique juste et durable

Le troisième résultat stratégique sera atteint en combinant le renforcement de la résilience des populations, la transformation des pratiques institutionnelles et productives et la consolidation de la gouvernance et du financement de la transition écologique.

Le **Produit 3.1** renforcera la capacité des personnes et des communautés, en particulier les plus exposées, à anticiper les crises, à gérer les risques et à adopter des pratiques durables. Il améliorera leur accès aux mécanismes de prévention, d'adaptation et de protection ainsi qu'aux solutions liées à l'énergie propre, à la biodiversité et à la gestion durable des ressources.

Le **Produit 3.2** renforcera les capacités des institutions et des acteurs nationaux et locaux à assurer une gestion préventive et durable des ressources naturelles, à améliorer l'efficacité énergétique et à développer l'économie verte et circulaire. Il permettra d'intégrer plus efficacement les interdépendances entre eau, énergie, alimentation et écosystèmes dans les politiques publiques, les systèmes de production et les décisions d'investissement.

Le **Produit 3.3** consolidera les systèmes socio-économiques et territoriaux liés à la transition écologique, à travers des cadres de gouvernance, de coordination et de financement renforçant la transparence, l'efficacité et la cohérence des politiques. Il permettra d'aligner les investissements, les réglementations et les mécanismes financiers sur les engagements climatiques, la protection de la biodiversité et les priorités de sécurité hydrique, énergétique et alimentaire.

La combinaison de ces produits permettra de passer d'interventions environnementales ponctuelles à une transformation structurelle de la relation entre développement, climat et ressources naturelles. Elle réduira l'exposition des populations et des territoires aux risques, améliorera la durabilité des systèmes productifs et garantira une répartition plus équitable des coûts et des bénéfices de la transition écologique.

2.5.4 Des interactions entre produits qui produisent des effets multiplicateurs

Les produits orientés vers les personnes - **Produits 1.1, 2.1** et **3.1** - constituent trois dimensions complémentaires d'un même investissement. Des personnes en bonne santé, éduquées, protégées et dotées de compétences adaptées seront mieux à même d'accéder à un emploi décent, de développer une activité économique et de contribuer aux transformations sociales et productives. L'accès à des opportunités économiques renforcera à son tour leur capacité à exercer leurs droits, à accéder aux services et à faire face aux chocs économiques et climatiques.

Les produits visant les institutions et les acteurs - **Produits 1.2, 2.2** et **3.2** - renforcent mutuellement la qualité des services, la performance économique et la durabilité environnementale. Des systèmes d'éducation, de santé et de formation plus performants amélioreront la productivité, l'innovation et la capacité des entreprises à se positionner dans des chaînes de valeur à plus forte valeur ajoutée. Des chaînes de valeur plus compétitives, inclusives et bas carbone créeront des emplois et des ressources pouvant soutenir les politiques sociales. Une gestion plus durable de l'eau, de l'énergie, des terres et des écosystèmes protégera simultanément la santé, les moyens de subsistance, la production agricole et la continuité des activités économiques.

Les produits relatifs aux systèmes habilitants - **Produits 1.3, 2.3** et **3.3** - forment une infrastructure commune de transformation. Des données désagrégées et interopérables permettront de mieux cibler les politiques sociales, économiques et environnementales. Une gouvernance plus transparente et coordonnée renforcera la confiance, la qualité de la décision publique et la prévisibilité pour les investisseurs. Des mécanismes de financement mieux alignés permettront de mobiliser et d'orienter les ressources vers des programmes capables de produire des effets simultanés sur l'inclusion, la productivité, l'équité territoriale et la résilience climatique. Ces produits ne constituent donc pas trois systèmes parallèles, mais les composantes complémentaires d'un même environnement habilitant.

2.5.5 La transformation résultant de la convergence des trois résultats stratégiques

Pris séparément, chacun des trois résultats permettrait d'améliorer une dimension importante du développement. Leur mise en œuvre conjointe vise une transformation plus profonde.

Le premier résultat renforcera les capacités humaines, l'accès aux droits et la cohésion sociale. Le deuxième transformera ces capacités en participation économique, en productivité et en prospérité mieux partagée. Le troisième garantira que cette prospérité repose sur une utilisation durable des ressources, une plus grande résilience et une transition écologique socialement juste.

La transformation recherchée résultera ainsi d'un cercle vertueux:

- des services de qualité et une meilleure protection renforcent le capital humain et la capacité des personnes à participer à l'économie ;
- une économie plus productive, inclusive et formelle crée des emplois, mobilise des investissements et élargit les ressources disponibles pour les services publics et la transition écologique ;
- une gestion durable des ressources protège les acquis sociaux et économiques, réduit les risques et ouvre de nouvelles possibilités d'emploi, d'innovation et d'investissement ;

- des institutions plus efficaces, des données de qualité et des financements mieux alignés permettent de piloter, d'adapter et de pérenniser ces transformations.

La convergence de ces résultats contribuera à réduire simultanément les inégalités sociales et territoriales, la déconnexion entre capital humain et opportunités économiques, ainsi que les tensions entre transition écologique et cohésion sociale. Elle renforcera également la capacité des institutions à anticiper les risques, à coordonner les politiques et à rendre compte des résultats. C'est cette interaction entre transformation sociale, économique, écologique et institutionnelle - plutôt que l'atteinte isolée de chacun des résultats - qui constitue l'ambition transformatrice du Cadre de coopération. Cette logique correspond à l'orientation du PND visant à intégrer la justice sociale et le développement territorial au cœur des politiques économiques et à renforcer la cohérence entre politiques, réformes et investissements.

Trois axes d'interventions en appui aux trois voies d'accélération

1 METTRE LES PERSONNES AU CENTRE

Lever les obstacles qui limitent l'accès effectif aux droits, aux services, aux compétences et aux opportunités économiques – en particulier pour les jeunes, les enfants, les femmes, les personnes en situation de handicap et les habitants des régions les moins connectées.

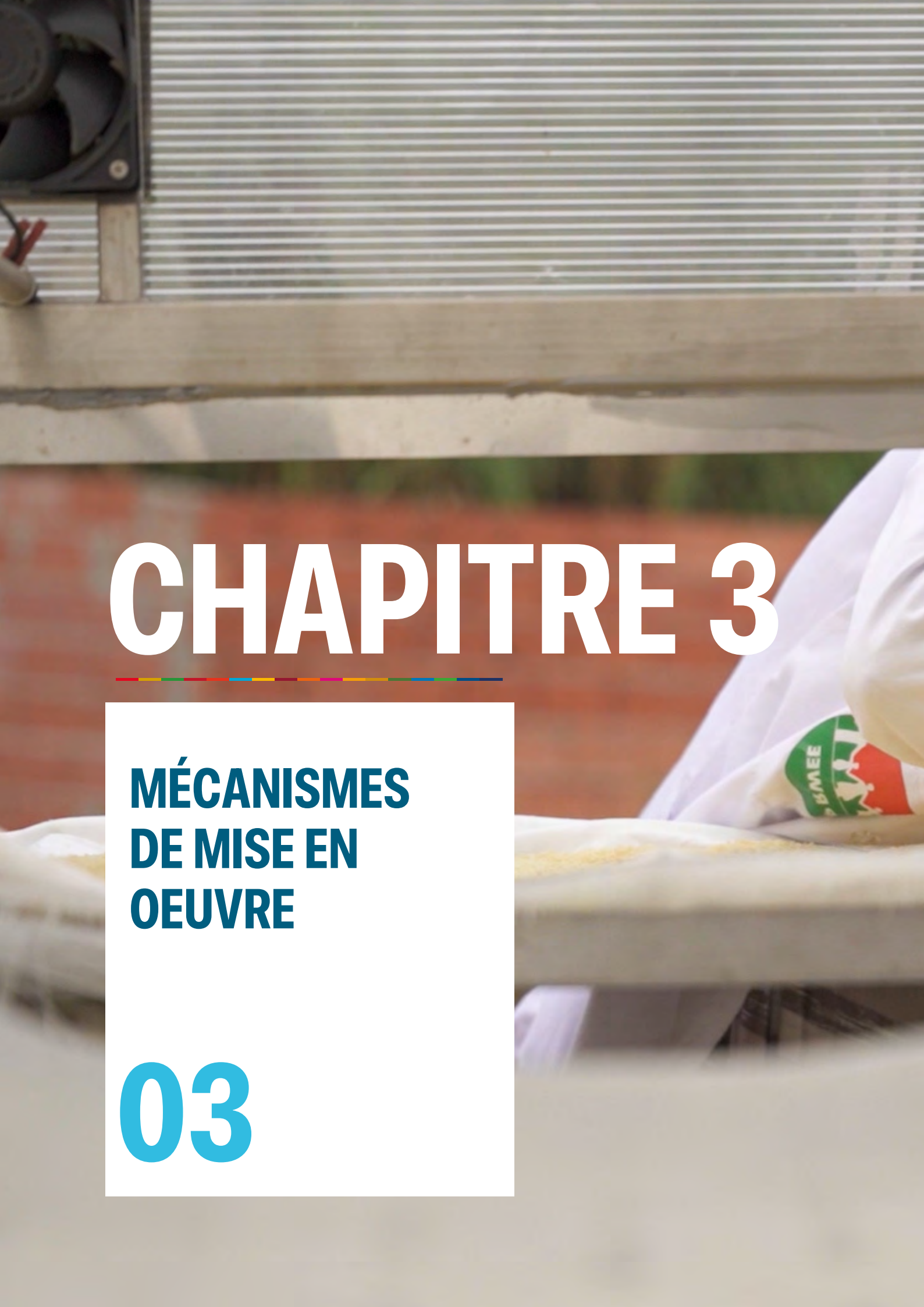
2 RENFORCER LES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES

Améliorer la capacité des institutions nationales et locales à concevoir, financer et mettre en œuvre des politiques publiques mieux coordonnées, plus transparentes, plus territorialisées et davantage fondées sur des données probantes.

3 CATALYSER LA CONVERGENCE DES TRANSITIONS

Consolider les systèmes de gouvernance, de financement et de partenariat nécessaires pour faire converger les transitions économique, numérique, sociale et écologique dans une trajectoire cohérente de développement durable.

Trois axes complémentaires pour accélérer la transformation durable



CHAPITRE 3

MÉCANISMES DE MISE EN OEUVRE

03



CHAPITRE 3

MÉCANISME DE MISE EN OEUVRE

Clause PSEA

La protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PSEA) constitue une priorité essentielle pour les entités de l'Équipe de pays des Nations Unies (UNCT), avec un accent particulier sur le respect des droits des victimes et la création d'un environnement dans lequel l'exploitation et les abus sexuels (EAS) ne se produisent pas.

L'exploitation et les abus sexuels constituent des comportements inacceptables et sont strictement interdits pour le personnel des Nations Unies ainsi que pour les partenaires d'exécution des Nations Unies. Les entités de l'UNCT mettront donc en œuvre tous les moyens appropriés pour prévenir, détecter et répondre aux cas d'EAS, et exigeront un engagement similaire de la part de leurs partenaires.

Dans la mise en œuvre des obligations énoncées dans le présent Cadre de coopération, l'UNCT et le Gouvernement de la Tunisie réaffirment leur engagement à prévenir et à répondre aux signalements d'EAS impliquant leur personnel dans le cadre de projets conjoints ou communs. Il est entendu que cela implique notamment de:

I) adhérer à des valeurs communes en matière de PSEA ;

II) mettre en place des mesures de prévention contre les EAS ;
III) enquêter sur les allégations ;

IV) prendre des mesures correctives appropriées en cas d'incident, y compris en apportant un soutien aux victimes conformément à une approche centrée sur les victimes.

3.1 Travailler différemment pour un impact collectif

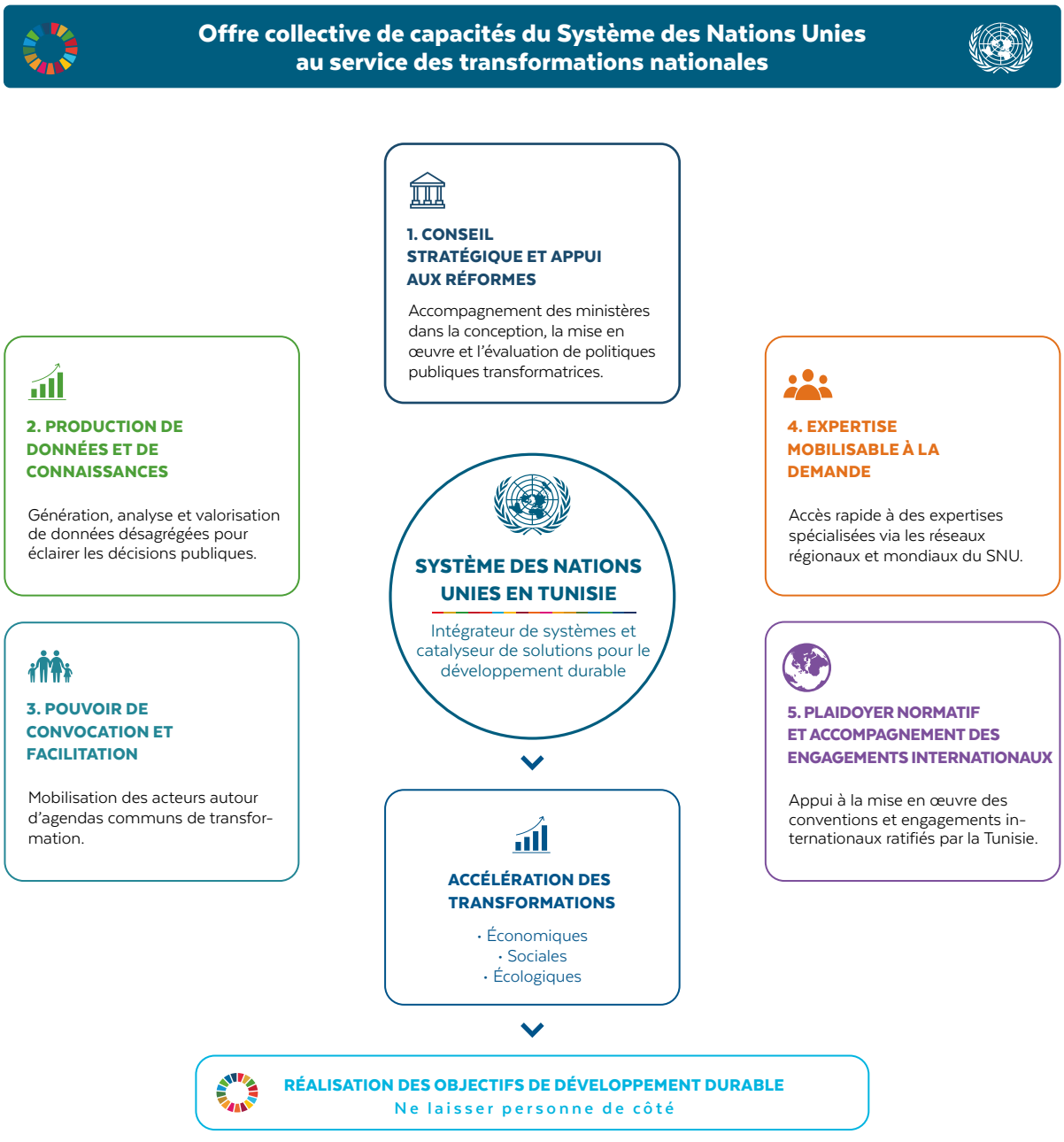
Le présent Cadre de coopération marque une rupture délibérée avec les modalités de mise en œuvre des cycles précédents. Il ne s'agit plus de coordonner des projets parallèles conduits par des agences distinctes, mais de mobiliser l'ensemble du Système des Nations Unies en Tunisie comme une force collective de transformation, dont la valeur ajoutée réside dans sa capacité à catalyser des changements systémiques que nul acteur ne pourrait produire seul.

Cette ambition repose sur une conviction partagée: dans un contexte où l'espace budgétaire de l'aide publique au développement se réduit et où les défis de développement s'intensifient, la contribution distinctive du SNU ne se mesure plus au volume des ressources qu'il déploie directement, mais à sa capacité à aligner, amplifier et accélérer les efforts nationaux. Le SNU en Tunisie s'engage à agir en intégrateur de transitions en reliant les agendas, en connectant les acteurs et en mobilisant son expertise collective au service d'une vision cohérente de développement durable.

De la mise en œuvre de projets à l'appui systémique :

L'approche UN 2.0 redéfinit le positionnement du SNU: d'un partenaire de mise en œuvre de projets, il devient partenaire stratégique de la transformation des politiques publiques. Cette évolution implique que l'appui du SNU soit structuré non plus autour de l'offre programmatique de chaque agence, mais autour des besoins de transformation identifiés dans la Théorie du Changement du présent Cadre.

Concrètement, le SNU s'engage à mobiliser de manière coordonnée cinq types de capacités collectives:



L'« Innovation Engine Room »: hub conjoint de connaissances et d'innovation

Pour opérationnaliser cette offre collective, l'UNCT Tunisie met en place un hub conjoint de connaissances et d'innovation - l'«innovation Engine Room» du présent Cadre. Ce dispositif mutualisé constitue le moteur analytique et opérationnel de la mise en œuvre collective. Il regroupe les capacités transversales du SNU en matière de:

Données et statistiques : production, analyse et valorisation de données désagrégées pour le suivi des ODD et l'orientation des politiques publiques, en appui aux systèmes statistiques nationaux (INS, observatoires sectoriels).

Numérique et innovation : développement de solutions numériques, y compris l'intelligence artificielle, pour l'amélioration des services publics, la gouvernance ouverte et l'inclusion financière.

Prospective stratégique et sciences comportementales : éclairage des décisions politiques par des analyses prospectives, des expérimentations comportementales et des approches d'intelligence artificielle appliquée au développement.

Financement catalytique : identification, structuration et promotion de mécanismes de financement innovants pour les priorités nationales, en lien avec les institutions financières internationales et le secteur privé.

Impact et plaidoyer : visibilité des résultats collectifs du Cadre de coopération, mobilisation de l'opinion publique et des décideurs autour des priorités de l'Agenda 2030.

L'Engine Room, outil technique interne au Système des Nations Unies en Tunisie, fonctionne en appui transversal aux trois groupes de résultats du Cadre, garantissant la cohérence méthodologique et la capitalisation des apprentissages à l'échelle du système.

Les partenariats comme moteur de transformation

Aucune des transformations recherchées par le présent Cadre de coopération ne pourra être réalisée par un acteur agissant isolément. Les défis liés à l'emploi, à la cohésion sociale, à la transition écologique, à la résilience climatique ou à la modernisation des services publics et l'amélioration de la qualité de la prestation des services publics dépassent les mandats institutionnels individuels et nécessitent des



réponses collectives mobilisant l'ensemble des capacités disponibles au niveau national et international.

Dans cette perspective, le Système des Nations Unies agira comme plateforme de partenariat, de dialogue et de convergence, en mobilisant son pouvoir de convocation pour rapprocher les institutions publiques, les collectivités territoriales, la société civile, le secteur privé, le monde académique, les institutions financières internationales et les partenaires techniques et financiers autour d'objectifs communs de transformation.

Cette approche vise à associer les acteurs non étatiques à la conception, à la mise en œuvre et au suivi, et lorsque pertinent, à la gouvernance des solutions, et non uniquement à les considérer comme bénéficiaires. Le secteur privé, y compris les micros, petites et moyennes entreprises et leur organisations représentatives, sera mobilisé comme partenaire actif du dialogue stratégique sur les politiques publiques, de l'innovation, de la réalisation des programmes et de la mobilisation des financements. Sa participation sera notamment favorisée à travers des mécanismes structurés de dialogue public-privé et de concertation pour la conception des politiques et programmes, des partenariats opérationnels (organisations professionnelles, incubateurs, centres techniques) des consultations sectorielles et territoriales, des plateformes multipartites, des groupes de travail thématiques et des démarches de co-construction permettant d'intégrer son expertise dans la conception, l'expérimentation, la mise en œuvre et le suivi des interventions. Une attention particulière sera accordée à la représentation des entreprises dirigées par des femmes et des jeunes, des entreprises implantées dans les régions et des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Les organisations impliquant des volontaires, les réseaux communautaires et les initiatives citoyennes contribueront à l'identification des besoins, à la mise en œuvre locale et au retour d'information, dans le cadre d'une approche mobilisant l'ensemble de la société.

Dans la mise en œuvre du Cadre, les réseaux de volontaires, les organisations communautaires et les plateformes citoyennes, formelles ou informelles, seront mobilisés comme partenaires de proximité pour contribuer à la conception et au suivi des interventions, faciliter l'engagement des jeunes, atteindre les personnes les plus exposées à l'exclusion et renforcer l'appropriation locale, le retour d'information et la redevabilité.



Figure 4. ÉCOSYSTÈME DE PARTENARIATS POUR LA TRANSFORMATION

Une approche multi-acteurs, intégrée et orientée vers les résultats



DES PARTENARIATS FONDÉS SUR DES VALEURS ET DES PRINCIPES COMMUNS

CONFIANCE ET TRANSPARENCE | COMPLÉMENTARITÉ ET SYNERGIES | RESPONSABILITÉ MUTUELLE | ÉGALITÉ ET INCLUSION | DURABILITÉ ET RÉSILIENCE | APPROCHE INNOVANTE ET DROITS HUMAINS

3.2 Configuration de l'Equipe pays : Une nouvelle génération de partenariat entre la Tunisie et les Nations Unies

Le système des Nations Unies fait évoluer son modèle d'intervention, à travers l'UN80, afin d'offrir à la Tunisie un partenariat plus intégré, plus efficace et davantage orienté vers les résultats et l'impact. Cette évolution intervient à un moment où le pays s'engage dans des transformations structurelles majeures, visant à consolider son capital humain, renforcer sa souveraineté économique, sécuriser ses ressources naturelles, accélérer sa transition énergétique et garantir un développement fondé sur la justice sociale et plus équilibré entre les territoires.

3.2.1 Engagement des Nations Unies: cohérence, cohésion et financement du développement

Dans cette nouvelle phase, la valeur ajoutée des Nations Unies pour la Tunisie réside dans leur capacité unique à mobiliser, autour des priorités nationales, une plateforme intégrée d'expertises, de normes internationales, de données, d'innovation, de financements catalytiques et de partenariats mondiaux. L'ONU dispose d'un positionnement unique lui permettant d'agir comme un système intégré, mobilisant une expertise mondiale au service de résultats concrets alignés sur les priorités nationales. Elle peut ainsi formuler une réponse unifiée, lisible et cohérente, réduisant la fragmentation et facilitant l'accès du Gouvernement à un appui stratégique de haut niveau.

CAPACITÉS COLLECTIVES DES NATIONS UNIES ET LEUR CONTRIBUTION STRATÉGIQUE

CAPACITÉ COLLECTIVE	CONTRIBUTION STRATÉGIQUE
Mandat normatif des NU	Alignement des politiques nationales et des cadres nationaux sur les standards mondiaux des droits humains
Conseil stratégique et appui aux réformes	Accompagnement des politiques publiques et des réformes structurantes
Production de données et de connaissances	Analyse, prospective et génération d'évidences pour la décision
Mobilisation et facilitation de partenariats	Dialogue multipartite et construction de coalitions d'acteurs
Expertise spécialisée à la demande	Accès aux réseaux régionaux et mondiaux d'expertise
Financement du développement	Mobilisation de ressources et structuration de solutions financières
Innovation et transformation numérique	Promotion de solutions innovantes et accélération des transformations
Prospective stratégique et action anticipative	Anticipation des risques, des tendances et des opportunités émergentes

Les Nations Unies réaffirment leur engagement à œuvrer conjointement avec le Gouvernement tunisien, en pleine adéquation avec les priorités nationales. Conformément aux orientations de l'UN80 relatives à la reconfiguration des équipes de pays, la Coordonnatrice Résidente veillera à assurer la cohérence et la cohésion d'équipe entre les agences à travers une logique d'impact collectif, structurée autour des grandes transformations nationales. Cette approche permettra de mieux concentrer les capacités du SNU sur les priorités du Plan national de développement, de réduire les duplications, de mutualiser les expertises, de mobiliser plus efficacement les partenaires techniques et financiers et d'offrir au Gouvernement tunisien un interlocuteur plus cohérent, plus agile et plus redevable. Elle place les Nations Unies dans un rôle d'intégrateur de systèmes, capable de relier les réformes publiques, les financements internationaux, les savoir-faire sectoriels, l'innovation numérique, la prospective stratégique et les mécanismes de suivi des résultats. Cette nouvelle configuration vise ainsi à faire du partenariat Tunisie-Nations Unies un levier opérationnel de transformation.

La configuration de l'Équipe pays sera adaptée aux capacités nécessaires à la réalisation des résultats et produits du Cadre, plutôt qu'à la seule présence institutionnelle des entités dans le pays. Elle combinera, sous la coordination de la Coordinatrice résidente, les expertises des entités résidentes et non résidentes, les capacités transversales mutualisées en matière de données, financement, numérique, innovation et partenariats, ainsi que l'appui des plateformes régionales et mondiales. Pour chaque produit, les Plans de travail conjoints préciseront les entités chefs de file et contributrices, les capacités mobilisées et les modalités d'intervention. Cette configuration sera revue périodiquement afin de rester alignée sur l'évolution des priorités nationales, des besoins et des résultats.

Le système des Nations Unies place le financement du développement au cœur de son approche transversale. Cette ambition se traduit par trois leviers opérationnels: lever les obstacles au financement, structurer des projets bancables à fort impact, et aligner les flux financiers existants sur les priorités nationales. Cela constitue le moteur analytique et opérationnel, en rassemblant les capacités transversales du SNU en matière de données, de numérique, de prospective, de financement catalytique et de communication stratégique.

3.2.2 Engagement du Gouvernement: Une alliance stratégique au service du Plan national de développement

La réussite de cette nouvelle génération de partenariat entre la Tunisie et les Nations Unies repose sur un leadership national fort, porté au plus haut niveau de l'État. L'appui du Système des Nations Unies ne peut produire son plein effet que s'il s'inscrit dans une vision gouvernementale claire, dans une coordination interinstitutionnelle renforcée et dans un alignement continu avec les priorités nationales. À ce titre, l'engagement du Gouvernement tunisien constitue une condition déterminante pour transformer l'offre collective des Nations Unies en résultats concrets, mesurables et durables au bénéfice du pays.

Consolidation d'une vision commune de la coopération :

La concrétisation des orientations issues de la réunion conjointe de coordination tenue entre l'Équipe de pays et Monsieur le ministre des Affaires Étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger le 22 janvier 2026 a marqué un jalon déterminant dans la consolidation d'une vision commune de la coopération. Sa pleine concrétisation constitue désormais une priorité partagée et ce, à travers l'institutionnalisation d'un dialogue stratégique régulier au plus haut niveau pour garantir un alignement continu sur les priorités nationales et sur les transitions liées au développement.

Le Gouvernement avec l'appui du Système des Nations Unies approfondira, dans ce cadre, la mise en place d'un Pôle de financement du développement, en consultation avec les institutions nationales compétentes et les principaux acteurs du financement publics et privés. Il s'agit là d'une initiative structurante

qui ouvre la voie à une meilleure coordination entre les différents acteurs, à une mobilisation plus efficace des ressources et à un alignement renforcé des financements avec les priorités nationales.

Le Pôle de financement du développement et d'investissement constitue une plateforme stratégique pilotée par le gouvernement et dédiée à la coordination du financement du développement afin d'harmoniser les priorités, mobiliser des ressources financières et accélérer la mise en œuvre du Plan national de développement.

Les objectifs de ce pôle sont les suivants :

- Faciliter le dialogue stratégique et technique sur le financement du développement
- Soutenir l'engagement stratégique de divers partenaires nationaux et internationaux afin de répondre aux priorités nationales en matière de financement telles que définies dans le Plan national de développement
- Renforcer la coordination entre les parties prenantes concernées
- Identifier les opportunités, les besoins et les lacunes en matière de financement,
- Améliorer l'alignement des flux financiers sur les priorités nationales
- Promouvoir le développement de portefeuilles d'investissements et de solutions de financement ayant un impact transformateur, conformément aux orientations du Plan national de développement.

Le Pôle est appelé à fonctionner comme un mécanisme de coordination au service des priorités nationales de développement. Grâce à son leadership stratégique et aux capacités techniques partagées du système des Nations Unies, le soutien de l'ONU servira de partenaire stratégique et technique au service de cette ambition. Les Nations Unies mobiliseront l'expertise de l'ensemble du système pour soutenir l'analyse financière, la préparation des projets, l'élaboration de portefeuilles d'investissements bancables, la conception de solutions de financement innovantes, l'identification d'instruments de financement appropriés et le renforcement des capacités des institutions nationales. Cette fonction technique soutient la mise en œuvre mais n'exerce aucun rôle en matière de gouvernance, de définition des priorités ou d'allocation des ressources.

MPTF comme instrument stratégique au service du Plan national de développement :

Le Fonds fiduciaire multipartenaire (MPTF) constitue un instrument stratégique permettant d'aligner les ressources autour des priorités nationales, de renforcer l'action collective et de soutenir des investissements à fort potentiel transformateur.

Il est le principal mécanisme de financement commun disponible pour soutenir la mise en œuvre conjointe du Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement. Son orientation initiale vers l'emploi des jeunes a démontré sa capacité à rassembler les entités des Nations Unies, les autorités nationales et les partenaires autour d'une priorité nationale commune, réduisant ainsi la fragmentation et renforçant la cohérence, la transparence et la responsabilité des interventions. S'appuyant sur ces bases solides, le MPTF est élargi grâce à la création de trois programmes phares de financement supplémentaires alignés sur les résultats clés du Cadre de coopération, à savoir le développement économique inclusif et durable, le capital humain et l'inclusion sociale, ainsi que la gouvernance, les institutions et la résilience. Ainsi, la revitalisation du MPTF constitue un levier de cohérence et d'accélération au sein d'un mix de financement équilibré. Sous le leadership du ministère de l'Économie et de la Planification et de la Coordonnatrice résidente, le MPTF pourrait contribuer à renforcer l'alignement des contributions volontaires sur les priorités nationales, à soutenir des programmes conjoints à fort effet catalytique et à améliorer la transparence du suivi des résultats.

3.2.3 Engagement des partenaires de développement: alignement sur les priorités nationales

Les partenaires de développement ont un rôle clé à jouer dans la réussite de cette nouvelle configuration, en alignant davantage leurs appuis sur les priorités nationales appuyées par le Cadre de Coopération. Dans un contexte de ressources contraintes, l'enjeu est de réduire la fragmentation de l'aide, d'éviter la multiplication d'initiatives parallèles et de renforcer la complémentarité entre les interventions bilatérales, multilatérales et l'appui collectif du Système des Nations Unies au profit de toute la population. L'engagement des partenaires de développement pourrait être traduit à travers les modalités suivantes :

- Soutenir et contribuer au Pôle national de financement du développement afin d'assurer la mobilisation, l'orientation et la coordination des financements nécessaires à la mise en œuvre des priorités nationales de développement.
- Joindre le MPTF qui pourrait jouer un rôle important pour accélérer la mise en œuvre des programmes conjoints phares du Système des Nations Unies.

Cette approche ferait de l'appui international un levier plus cohérent, plus lisible et plus efficace au service des transformations nationales.



3.3 Programmation conjointe centrée sur les leviers d'accélération

Des programmes conjoints orientés vers les « enablers » et les projets bancables

La programmation conjointe dans le cadre du présent Cadre de coopération est délibérément concentrée sur les leviers d'accélération : les interventions qui, par leur nature systémique, sont susceptibles de produire des effets multiplicateurs sur plusieurs transitions ODD simultanément. Le Cadre de coopération servira également de plateforme pour identifier, avec le Gouvernement, des programmes conjoints phares et transformateurs pouvant être soutenus par différents flux de financement de différente nature: ressources de base et capacités institutionnelles des agences, ressources thématiques, financements groupés tels que le MPTF, financements assortis d'une affectation souple, ressources climatiques et concessionnelles, ainsi que cofinancements publics et privés.

Elle privilégie deux types d'actions complémentaires:

Les « enablers » ou catalyseurs de transformation sont des interventions qui lèvent des verrous systémiques bloquant plusieurs transitions à la fois. Pour la Tunisie, les principaux enablers identifiés sont:

- La réforme de la gouvernance économique et la mise en œuvre de politiques publiques intégrées, avec des mécanismes de financement innovants et catalyseurs.
- L'amélioration des compétences de base et le développement des compétences numériques et digitales (y compris l'IA) et l'infrastructure de connectivité, condition d'accès aux opportunités économiques de la transition numérique et aux marchés internationaux
- Les mécanismes de protection sociale adaptative, permettant d'accompagner les transitions économique, démographique et écologique afin de réduire les inégalités.
- Le renforcement des capacités institutionnelles, notamment locales, condition de la territorialisation effective des politiques nationales et de redevabilité.
- L'amélioration de l'accès à l'information publique et le renforcement des systèmes de données et de statistiques désagrégées, condition préalable à des politiques publiques fondées sur des données probantes et la transparence.

Les projets bancables sont des initiatives structurées pour attirer des financements à grande échelle - publics, privés, climatiques, sociaux ou concessionnels - en s'appuyant sur la crédibilité normative et technique du SNU. Ces projets sont conçus dès l'amont pour être éligibles aux mécanismes de financement innovants (fonds climatiques, obligations vertes, financements mixtes, garanties...) et pour mobiliser des ressources bien au-delà des enveloppes propres du SNU. Ils constituent le lien opérationnel entre le présent Cadre et la stratégie de financement des ODD développée au Chapitre 4.

3.4 Gouvernance et structures de mise en œuvre

Le Comité de pilotage conjoint (JSC)

Le **Comité de pilotage conjoint Gouvernement-SNU** (Joint Steering Committee) constitue l'instance de gouvernance stratégique du présent Cadre. Il est co-présidé par Le/La Ministre des Affaires Etrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'Etranger (ou son représentant) et le Coordonnateur résident des Nations unies en Tunisie. Vu le lien étroit entre le cadre de coopération et les enjeux du développement économique et territorial, la participation déterminante du ministre de l'Économie et de la Planification aux réunions du comité, revêt une importance particulière.

Le comité se réunit au moins deux fois par an pour:

- Examiner les progrès vers les résultats stratégiques,
- Valider les orientations annuelles des Plans de travail conjoints,
- Prendre les décisions d'adaptation nécessaires en réponse aux évolutions du contexte,
- Assurer la redevabilité mutuelle entre le Gouvernement et le SNU

Lorsque cela est pertinent, le JSC pourra inviter des représentants des institutions financières internationales, des partenaires bilatéraux clés, du secteur privé, y compris des micro, petites et moyennes entreprises et de leurs organisations représentatives, de la société civile, notamment des organisations communautaires et des réseaux de volontaires, ainsi que des représentants des groupes les plus exposés au risque d'être laissés de côté, en qualité d'observateurs, dans le cadre de consultations thématiques ou pour une participation ad hoc, afin d'éclairer les discussions relatives à la mise en œuvre et à l'adaptation du Cadre.

L'Equipe Pays des Nations Unies - United Nations Country Team (UNCT), composé des chefs de toutes les agences des Nations Unies résidentes et non-résidentes, est responsable de l'atteinte des résultats du Cadre de coopération dans le respect de l'approche Delivering as One. Placé sous le leadership du Coordonnateur résident, il supervise la planification, la mise en œuvre, le suivi et le reporting des résultats à travers des groupes thématiques dédiés. Le Bureau du Coordonnateur résident assure les fonctions de secrétariat, d'appui administratif et de coordination.

Le Programme Management Team (PMT) appuie le UNCT en fournissant des recommandations sur l'ensemble des aspects programmatiques du Cadre de coopération, notamment la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation. Composé des représentants adjoint et/ou des responsables programmes des agences, il veille à l'intégration des principes normatifs des Nations Unies, notamment l'approche fondée sur les droits humains, l'égalité des genres, la durabilité environnementale et la gestion axée sur les résultats.

Les groupes de résultats

Trois groupes de résultats correspondent aux trois résultats stratégiques du Cadre. Ils se réunissent au minimum chaque trimestre et sont chargés de:

- Développer et mettre à jour les Plans de travail conjoints annuels
- Identifier les opportunités de programmation conjointe et les synergies inter-agences
- Suivre les progrès vers les produits du Cadre et alerter sur les risques
- Alimenter la révision continue de la Théorie du Changement
- Assurer l'intégration des principes directeurs (LNOB, genre, jeunesse, droits humains, résilience) dans toutes les interventions

Pour chaque produit, les Plans de travail conjoints préciseront l'institution nationale chef de file, les entités du Système des Nations Unies responsables ou contributrices, les autres partenaires associés, leurs contributions respectives, les modalités de coordination, les ressources nécessaires et les résultats attendus. Cette répartition reposera sur les mandats et avantages comparatifs, les capacités disponibles et la nécessité d'éviter les duplications et de compléter les interventions existantes des partenaires.

Le groupe Impact et Plaidoyer

Le groupe Impact et Plaidoyer mobilise les données, les preuves, l'innovation et la communication stratégique pour soutenir une mise en œuvre adaptative et orientée vers l'impact.

En étroite articulation avec l'Engine Room, il coordonne le Plan de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL), suit la performance du Cadre et veille à la production de données de qualité et à portée stratégique. Il analyse en continu les dynamiques de changement, les risques et les opportunités afin d'éclairer les ajustements stratégiques et de soutenir une mise en œuvre agile. Le Groupe pilote les revues de performance, facilite l'apprentissage et l'adaptation, et coordonne l'évaluation finale. Il veille à la capitalisation et à l'utilisation effective des enseignements pour renforcer la prise de décision, la redevabilité et l'efficacité collective. À travers ses fonctions de communication et de plaidoyer, il valorise les résultats du Cadre, renforce l'engagement des parties prenantes et soutient l'influence stratégique sur les politiques publiques et les priorités de développement.

L'Équipe de gestion des opérations (OMT)

L'Équipe de gestion des opérations (OMT) est à la fois une instance stratégique et un organe opérationnel du système des Nations Unies en Tunisie. Elle oriente et coordonne les questions liées à l'efficacité, à l'efficience, à la qualité des services de soutien et à la recherche de synergies entre agences, afin de mieux appuyer la mise en œuvre des programmes et du Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF). À ce titre, elle conseille l'Équipe de pays des Nations Unies (UNCT) sur les priorités

opérationnelles communes, les opportunités de mutualisation, la gestion des risques, la conformité et les pistes de modernisation des fonctions de soutien.

Composée des responsables des opérations des agences des Nations Unies présentes en Tunisie, l'OMT joue également un rôle pratique essentiel. Elle constitue un cadre de concertation, de coordination et de mise en œuvre de solutions communes dans des domaines tels que l'administration, les finances, les ressources humaines, les achats, la logistique, la sécurité et les technologies de l'information et de la communication. Elle facilite la standardisation des pratiques, le suivi des décisions, la résolution de défis opérationnels communs et l'optimisation de l'utilisation des ressources.

Son principal instrument de mise en œuvre est la Business Operations Strategy (BOS), cadre axé sur les résultats qui permet de traduire les priorités stratégiques en initiatives concrètes, mesurables et suivies dans le temps. À travers la BOS et ses plans d'action annuels, l'OMT favorise les services communs, soutient également l'exploration d'approches plus intégrées de services communs, y compris le Common Back Office, réduit les duplications, renforce la cohérence interagence et contribue à la réalisation d'économies d'échelle au bénéfice de l'ensemble du système des Nations Unies.

Le Groupe Genre, Jeunesse et Inclusion

Le Groupe Genre, Jeunesse et Inclusion est un groupe interagences chargé de veiller à l'intégration systématique des principes d'égalité des genres, d'autonomisation des jeunes, d'inclusion des personnes en situation de handicap et de l'approche « Ne laisser personne de côté » dans l'ensemble des interventions du Système des Nations Unies. Il fournit un appui technique et des conseils stratégiques à l'UNCT, au PMT, à l'OMT et aux Groupes de Résultats, suit la mise en œuvre des engagements et scorecards pertinents, et contribue à renforcer la cohérence, la qualité et l'impact des programmes à travers le plaidoyer, le partage de connaissances et la formulation de recommandations sur les questions transversales. Il appuie également le suivi des engagements du Cadre relatifs au UNCTSWAP Gender Equality Scorecard, au Plan d'accélération pour l'égalité des genres et au marqueur Genre du système des Nations Unies.



3.5 Financement du Cadre de coopération

Sur la base du Cadre pluriannuel de financement (MYFF), les besoins financiers estimatifs pour la mise en œuvre du Cadre de coopération s'élèvent à environ **443,1 millions USD** sur la période de programmation. Sur ce montant, près de 190,7 millions USD, soit 43 %, sont actuellement considérés comme sécurisés ou inscrits dans le pipeline de financement, laissant un besoin estimé de **252,4 millions USD, soit 57 % du total, à mobiliser**.

Les besoins de financement et les niveaux de couverture varient sensiblement entre les trois effets stratégiques. L'Outcome 1, qui concentre la plus grande part des besoins financiers globaux avec environ 252,2 millions USD, présente un besoin de financement restant à mobiliser de 109,1 millions USD, soit 43 % de ses besoins. Les écarts de financement sont proportionnellement plus importants pour l'Outcome 2, pour lequel environ 65,9 millions USD, soit 81 % des besoins, restent à mobiliser, et pour l'Outcome 3, dont le besoin de financement est estimé à 77,4 millions USD, soit 71 %. Ces différences mettent en évidence la nécessité d'adopter une approche de financement différenciée selon les Outcomes, tenant compte de la nature des interventions envisagées, de leur niveau de maturité ainsi que des partenaires et instruments de financement susceptibles d'être mobilisés.

Ces estimations doivent être considérées comme indicatives et évolutives.

Elles fournissent une première lecture des besoins financiers pour la mise en œuvre du CF et ne constituent pas des objectifs définitifs de mobilisation des ressources. Les besoins de financement seront régulièrement revus et actualisés tout au long de la mise en œuvre du CF, en fonction de l'évolution des priorités nationales, des progrès réalisés, des résultats obtenus, de l'émergence de nouveaux besoins et opportunités, ainsi que des financements effectivement disponibles ou susceptibles d'être mobilisés. Cette approche permettra de maintenir un alignement étroit entre les ressources recherchées, les priorités nationales de développement et les domaines dans lesquels l'action collective du Système des Nations Unies peut apporter la plus forte valeur ajoutée.

L'enjeu ne sera donc pas d'aborder les **252,4 millions USD restant à mobiliser comme un objectif agrégé de levée de fonds par les différentes entités des Nations Unies**, mais de développer une **approche commune Gouvernement-SNU de financement des priorités de développement**. Celle-ci visera à mettre en relation les priorités du Cadre de coopération et les flagships avec les sources et instruments de financement les plus adaptés, à renforcer les complémentarités entre partenaires et à utiliser stratégiquement les ressources du SNU afin de mobiliser et, lorsque cela est possible, de catalyser des volumes de financement plus importants au service des priorités nationales de développement de la Tunisie.

	Total Fonds requis	Sécurisé + Pipeline	Gap de financement	
			Valeur	%
Outcome 1	252 152 683,93	143 080 655,37	109 072 028,56	43%
Outcome 2	81 108 994,00	15 190 650,00	65 918 344,00	81%
Outcome 3	109 816 917,70	32 384 631,78	77 432 285,92	71%
Total	**443 078 595,63**	**190 655 937,15**	**252 422 658,48**	**57%**

Stratégie de financement des ODD: le rôle catalytique du SNU

La stratégie de financement du Cadre s'appuie sur l'analyse du paysage financier conduite dans le cadre de la CCA, qui examine les besoins de financement des transitions prioritaires, les flux publics et privés disponibles, les contraintes d'accès aux financements et les possibilités de réorientation ou de mobilisation de ressources additionnelles. Elle distingue deux niveaux complémentaires: d'une part, le déficit national de financement des ODD, auquel le SNU contribuera à répondre par un rôle catalytique ; et, d'autre part, les ressources nécessaires à la mise en œuvre des contributions programmatiques propres au SNU, qui seront suivies à travers le Funding Framework.

La nouvelle approche marque une rupture conceptuelle fondamentale avec les approches de financement des cycles précédents. Il ne s'agit plus de mobiliser des ressources pour financer les programmes des agences onusiennes, mais de positionner le SNU comme un catalyseur du financement national des priorités de développement - en mobilisant, alignant et orientant l'ensemble des flux financiers disponibles vers les priorités nationales.

Le SNU en Tunisie mobilisera son positionnement - crédibilité normative, neutralité, pouvoir de convocation et expertise technique - pour agir sur trois leviers complémentaires du financement des ODD:

Levier 1 - Lever les barrières au financement

Le SNU contribuera à identifier et appuyer le gouvernement à lever les obstacles qui empêchent les flux financiers disponibles d'atteindre les priorités ODD.

Cela peut inclure:

- L'appui à l'amélioration du cadre réglementaire et institutionnel pour l'investissement privé et à la création d'un environnement propice au déploiement de mécanismes de financement innovants ;
- le renforcement des capacités de gestion fiduciaire et de suivi-évaluation nécessaires pour l'accès aux fonds climatiques;
- le développement de mécanismes de financement adaptés aux micro, petites et moyennes entreprises ;
- la promotion de mécanismes de garantie de crédit, d'assurance, de partage des risques et de fonds de première perte ;
- le recours à des mécanismes de financement mixte combinant, selon les besoins, des ressources publiques, concessionnelles et privées afin d'attirer les investisseurs vers des secteurs à fort impact ODD mais à risque perçu élevé ;
- la canalisation productive de l'épargne des TRE ; et l'appui à la mise en place de mécanismes de financement verts et inclusifs permettant notamment aux entreprises dirigées par des femmes et des jeunes, aux acteurs économiques des régions défavorisées et aux populations fragiles d'accéder aux ressources productives.



Levier 2 - Structurer des projets bancables

La fonction de financement catalytique constitue le dispositif technique interne du Système des Nations Unies chargé de traduire les priorités du Cadre de coopération en projets bancables, portefeuilles d'investissement et solutions de financement suffisamment structurés pour être présentés aux partenaires financiers.

Elle mobilise les expertises des entités des Nations Unies afin d'appuyer les ministères sectoriels et les Groupes de résultats dans l'analyse de faisabilité, la préparation des projets, la structuration technique et financière, l'identification des risques, la sélection des instruments financiers et l'intégration des critères de genre, de LNOB et de résilience climatique. Elle ne dispose pas d'un rôle de gouvernance stratégique, de décision sur les priorités nationales ou d'allocation des financements.

Levier 3 - Aligner les flux existants sur les ODD

Au-delà de la mobilisation de nouvelles ressources, le SNU contribue à réorienter les flux financiers existants vers les priorités ODD.

Cela inclut:

- l'appui à la budgétisation sensible au genre et aux ODD dans les ministères sectoriels ;
- l'analyse de l'efficience de la dépense publique et l'identification des réallocations à fort impact ODD ;
- le dialogue avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux pour aligner leurs stratégies pays sur les priorités du présent Cadre ;
- et la promotion de la finance durable auprès du secteur financier tunisien et des investisseurs institutionnels, incluant le développement de produits financiers verts, sociaux et inclusifs adaptés aux besoins des MPME et des catégories insuffisamment desservies.



Cadre de financement du CF (Funding Framework)

Le Cadre de financement du Cadre de coopération (Funding Framework) présente de manière transparente et consolidée les ressources nécessaires, disponibles et à mobiliser pour mettre en œuvre les contributions spécifiques du SNU au présent Cadre. Il est structuré par résultat stratégique, effet et produit, et mis à jour annuellement dans UN Info.

Sous le leadership de la Coordinatrice résidente, des dialogues de financement périodiques seront organisés avec le Gouvernement et les partenaires de développement pour:

- Présenter l'état du Funding Framework (ressources disponibles, gaps, progrès vers les résultats)
- Mobiliser des contributions additionnelles pour combler les gaps de financement identifiés
- Aligner les stratégies pays des partenaires bilatéraux et multilatéraux sur les résultats du Cadre de coopération
- Discuter des opportunités de co-financement sur les projets bancables prioritaires

Ces dialogues se tiendront au minimum annuellement, en marge des revues de performance du Cadre de coopération, et alimenteront la mise à jour du Funding Framework.

La stratégie de financement du Cadre de coopération repose sur la nécessité d'optimiser un portefeuille de financement équilibré.

Les ressources de base des agences constituent le socle de la capacité du système des Nations Unies à remplir ses mandats, à préserver la cohérence institutionnelle et à répondre avec flexibilité aux priorités nationales.

Les ressources thématiques des agences permettent d'appuyer les résultats du Cadre de coopération à travers les cadres stratégiques propres à chaque entité. Les financements groupés, tel que le MPTF, jouent un rôle stratégique lorsque la mise en œuvre requiert une action conjointement menée par plus d'une agence et ce, pour une gouvernance conjointe et une redevabilité partagée.

Les financements assortis d'une affectation souple renforcent la capacité d'adaptation du système et réduisent la fragmentation liée aux financements strictement préaffectés.

Ensemble, ces flux doivent être mobilisés de manière complémentaire afin de permettre au SNU de tenir ses engagements et d'accompagner les priorités nationales à l'échelle requise.

Financements groupés et MPTF: un instrument de cohérence

Les financements groupés conservent une valeur stratégique particulière pour la réalisation des résultats collectifs du Cadre de coopération.

En complément des ressources de base, des ressources thématiques et des financements à affectation souple, ils offrent une plateforme permettant de financer des interventions conjointes nécessitant une action coordonnée de plusieurs entités du Système des Nations Unies.

Le MPTF constitue à cet égard un mécanisme privilégié pour soutenir les programmes conjoints à fort impact et accélérer la mise en œuvre des priorités du Cadre.

Il contribue à renforcer la cohérence des interventions, la redevabilité collective, la visibilité des résultats et l'alignement des ressources sur les priorités nationales.

Les modalités de gouvernance et l'évolution du MPTF sont présentées à la section 3.2 consacrée au partenariat stratégique entre le Gouvernement et le Système des Nations Unies.



CHAPITRE 4

DISPOSITIONS DE SUIVI-ÉVALUATION ET MÉCANISMES DE COORDINATION

04



CHAPITRE 4

DISPOSITIONS DE SUIVI-ÉVALUATION ET MÉCANISMES DE COORDINATION

4.1 Un Cadre de coopération adaptatif et fondé sur les données

Le Cadre de Coopération 2027-2031 s'appuie sur un système de Suivi, Évaluation et Apprentissage (Monitoring, Evaluation and Learning – MEL), conçu comme une infrastructure stratégique au service de l'impact collectif. Loin de se limiter à un mécanisme de contrôle ex post, il constitue un dispositif intégré de pilotage adaptatif, de prise de décision fondée sur les données et d'apprentissage continu, placé au cœur de l'action du Système des Nations Unies.

Conformément à l'approche UN 2.0, ce dispositif mobilise de manière intégrée les capacités en matière de données, de numérique, d'innovation, de prospective et de partenariats, afin de renforcer un Système des Nations Unies plus cohérent, plus réactif et résolument orienté vers l'accélération des transformations structurelles. Conformément au principe « Ne laisser personne de côté », l'ensemble des indicateurs du Cadre de coopération fera l'objet, lorsque cela est pertinent et faisable, d'une désagrégation systématique au minimum par sexe, âge, handicap, région, milieu de résidence et autres caractéristiques pertinentes de fragilité. Dans cette perspective, le MEL opère un passage structurant d'un suivi de conformité vers une approche de gestion adaptative et agile. Il ne se limite plus à mesurer l'exécution des activités, mais vise à comprendre les dynamiques de changement, à identifier les signaux précoces de risque ou de blocage, et à ajuster en continu l'action collective. Cette approche repose sur des cycles annuels de planification, d'action et d'apprentissage, permettant une adaptation rapide.

En amont de la mise en œuvre du cadre, les cibles et les valeurs de référence (baselines) du cadre de résultats seront établies au quatrième trimestre 2026, à travers un processus concerté associant l'ensemble des agences du Système des Nations Unies et les partenaires gouvernementaux, afin de garantir leur pertinence, leur faisabilité et leur alignement avec les priorités nationales.

4.2 Renforcement de la fonction analytique, de la gestion des connaissances et de l'apprentissage

Par ailleurs, le MEL renforce la fonction analytique et prospective du Système des Nations Unies. Les analyses des trajectoires des Objectifs de Développement Durable, désagrégées selon les dimensions de fragilité, permettent de cibler les écarts et d'orienter les priorités, conformément au principe de ne laisser personne de côté. Les outils de modélisation et de projection contribuent à éclairer les choix stratégiques et à anticiper les évolutions à moyen terme, en lien avec un dispositif de veille contextuelle continue.

La gestion des connaissances constitue un pilier structurant du dispositif, visant à transformer les données, les résultats et les expériences en ressources stratégiques pour l'action. Les mécanismes de capitalisation, de structuration et de diffusion des savoirs renforcent la mémoire institutionnelle, facilitent le partage des bonnes pratiques et soutiennent l'amélioration continue des interventions. Cette dynamique alimente également le dialogue de politiques publiques et renforce l'ancrage du SNU dans les écosystèmes nationaux de connaissance.

L'apprentissage est ainsi pleinement institutionnalisé comme fonction centrale du cycle de programmation. Les enseignements issus de la mise en œuvre - y compris ceux tirés d'approches n'ayant pas produit les résultats attendus - sont systématiquement mobilisés pour améliorer la pertinence, la cohérence et l'efficacité des interventions.

4.3 Redevabilité et transparence

UN INFO constitue la colonne vertébrale numérique du système, assurant la consolidation harmonisée des données et un suivi quasi en temps réel des résultats. Les Plans de Travail Conjoints (Joint Work Plans – JWP) traduisent les produits du Cadre en interventions coordonnées, précisent les responsabilités des agences et orientent la mobilisation des ressources. Ils constituent un levier central de pilotage opérationnel et d'arbitrage stratégique.

Le dispositif de suivi couvre à la fois les dimensions programmatiques et normatives de l'action du Système des Nations Unies. À ce titre, le remplissage annuel du système IMS (Information management System) et des scorecards associées permet d'assurer un suivi structuré et harmonisé des progrès réalisés, notamment en matière d'engagements normatifs, de performance collective et de redevabilité.

Le dispositif de suivi repose sur un Groupe Impact et Plaidoyer, coordonné par le Bureau du Coordonnateur Résident, en articulation étroite avec les Groupes de résultats thématiques et l'Équipe de Gestion de Programme (PMT). Cette architecture favorise une analyse partagée des performances, une coordination renforcée et une prise de décision agile et continue.

4.4 Revues annuelles, à mi-parcours et évaluation finale

Les revues annuelles de performance constituent des moments clés de pilotage stratégique. Elles permettent d'examiner les progrès, d'analyser les écarts par rapport aux cibles et d'identifier les facteurs de performance. Elles sont complétées par des sessions régulières d'analyse et de réflexion collective, qui renforcent l'apprentissage inter-agences, soutiennent l'innovation programmatique et alimentent directement les décisions de reprogrammation. Dans ce cadre, un rapport annuel des résultats sera produit, consolidant les progrès réalisés et servant de vecteur central de redevabilité et de communication stratégique.

Une revue à mi-parcours sera conduite en 2029 afin d'actualiser la théorie du changement et de réorienter les priorités au regard des enseignements capitalisés et de l'évolution du contexte.

Le dispositif intègre un mécanisme structuré de gestion adaptative fondé sur le suivi continu des hypothèses critiques et des facteurs contextuels. Cette veille permet d'anticiper les ruptures, de déclencher des alertes stratégiques et d'activer des ajustements programmatiques rapides, sans attendre les cycles formels de revue. Elle contribue à ancrer une culture institutionnelle fondée sur l'anticipation, la flexibilité et l'apprentissage.

Une évaluation finale indépendante sera conduite en 2031, conformément aux normes du Groupe des Nations Unies pour l'Évaluation (UNEG), afin d'analyser la contribution du Cadre aux résultats de développement et d'orienter le cycle suivant. Elle donnera lieu à une réponse de gestion assortie d'un plan d'action, renforçant la redevabilité, la transparence et l'appropriation nationale.

Enfin, la performance du dispositif repose sur la qualité et l'utilisation stratégique des données. Le Cadre soutient le renforcement des systèmes statistiques nationaux, en partenariat avec l'Institut National de la Statistique et les institutions de recherche, en promouvant la production de données désagrégées et l'interopérabilité des systèmes.

Dans cette perspective, l'intégration des capacités UN 2.0, combinée à une gestion adaptative et agile et à un système robuste de gestion des connaissances, fait du MEL un levier central de transformation. Le Cadre de Coopération se positionne ainsi comme un instrument évolutif, capable d'apprendre en continu, de s'adapter aux mutations du contexte et d'accélérer durablement les progrès vers les Objectifs de Développement Durable.

SUIVI, ÉVALUATION ET APPRENTISSAGE (MEL)

CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

UNSDCF 2027-2031 Un cycle adaptatif et itératif au service de l'impact collectif et de l'accélération des ODD – Ne laisser personne de côté

GESTION ADAPTATIVE ET AGILE	DÉCISIONS FONDÉES SUR LES DONNÉES ET APPRENTISSAGE CONTINU	SYSTÈME PLUS COHÉRENT, RÉACTIF ET ORIENTÉ VERS LES TRANSFORMATIONS STRUCTURELLES	CAPACITÉS UN 2.0: DONNÉES, NUMÉRIQUE, INNOVATION, PROSPECTIVE ET PARTENARIATS	NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ: ANALYSES DÉSAGRÉGÉES SELON LES DIMENSIONS DE VULNÉRABILITÉ

UN 2.0: CAPACITÉS ET LEVIERS INTÉGRÉS

DONNÉES
DONNÉES DE QUALITÉ, DÉSAGRÉGÉES ET INTEROPÉRABLES

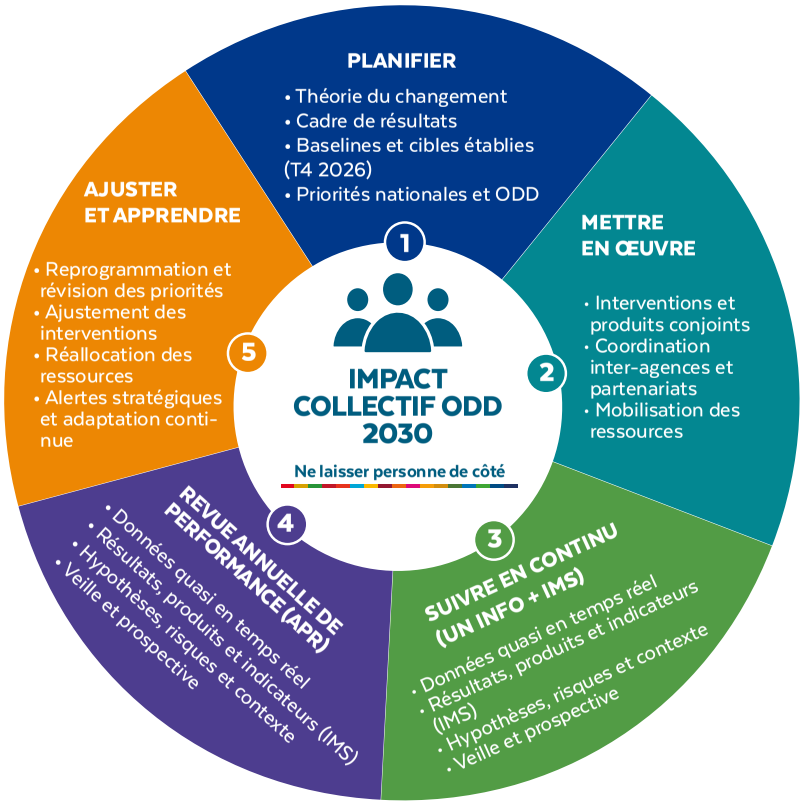
NUMÉRIQUE
UN INFO-COLONNE VERTÉBRALE NUMÉRIQUE POUR UN SUIVI QUASI EN TEMPS RÉEL

INNOVATION
SOLUTIONS INNOVANTES POUR ACCÉLÉRER L'IMPACT

PROSPECTIVE
ANALYSES, MODÉLISATION ET PROJECTIONS POUR ÉCLAIRER LES CHOIX

PARTENARIATS
PARTENARIATS INCLUSIFS ET MULTI-ACTEURS POUR UN IMPACT À L'ÉCHELLE

CONNAISSANCES
GESTION DES CONNAISSANCES ET PARTAGE DES SAVOIRS



SUIVI DES RÉSULTATS: IMS ET SCORECARDS

IMS (INFORMATION MONITORING SYSTEM)
Suivi structuré et harmonisé des progrès

DIMENSIONS PROGRAMMATIQUES
Produits, effets et résultats du Cadre de coopération

DIMENSIONS NORMATIVES
Engagements normatifs, performance collective et redevabilité

SCORECARDS ASSOCIÉES
Tableaux de bord annuels par résultat et par pilier transversal: synthèse des progrès, scores et tendances

Remplissage annuel du système IMS et mise à jour des scorecards

Données désagrégées par sexe, âge, handicap, territoire et autres dimensions clés.

Trans-parence, redevabilité et dialogue axés sur les résultats.

GESTION DES CONNAISSANCES ET APPRENTISSAGE

- Capitalisation et leçons apprises
- Partage des bonnes pratiques
- Mémoire institutionnelle
- Alimentation continue du cycle de programmation

FONCTION ANALYTIQUE ET PROSPECTIVE

- Analyses des trajectoires des ODD désagrégée pour cibler les écarts et orienter les priorités
- Outils de modélisation et de projection
- Veille contextuelle continue



ANNEXES

06



ANNEXE 1
MATRICE DES RÉSULTATS

RÉSULTAT 1 (Outcome)

D'ici 2031, les personnes bénéficient équitablement de services de qualité, accessibles, inclusifs et sûrs, pour participer pleinement à la vie sociale et économique.

#	Indicateur	Désagrégation recommandée	Baseline	Source / MoV suggérée
1	Indice de développement régional (IDR)	Gouvernorat, secteur	0,461 (2024)	ITCEQ - rapport IDR
2	Indice de pauvreté multidimensionnelle	Sexe, âge, personnes handicapées, région, statut migratoire, secteur	MAE à coordonner avec les ministères concernés pour les valeurs de base	Enquêtes INS
3	Taux de prévalence de la violence basée sur le genre chez les femmes et filles de 15 ans et plus (ODD 5.2.1)	Âge, région, milieu, personnes handicapées, statut migratoire	MAE à coordonner avec ministère de la femme pour des valeurs actualisées	MICS/Enquête nationale violence faite aux femmes
4	Proportion des dépenses publiques totales affectée aux services essentiels (ODD 1.a.2)	Secteur	MAE à coordonner avec ministère des finances pour les valeurs de base	Ministère des Finances / rapports SNU

ODD 1 – ODD 2 – ODD 3 – ODD 4 – ODD 5 – ODD 6 – ODD 8 – ODD 10 – ODD 11 – ODD 16 – ODD 17

Hypothèses:

- Les données statistiques désagrégées sont disponibles et de qualité suffisante pour le suivi des indicateurs.
- La volonté de réforme des systèmes sociaux (santé, éducation, protection sociale, justice) est maintenue sur la durée du cycle
- Les chocs externes demeurent maîtrisés et n'affectent pas significativement la continuité des services essentiels
- Capacité de financement durable des services publics

PRODUIT 1.1 (Output)

Les personnes, notamment les enfants, les jeunes, les femmes et les personnes fragiles, ont acquis des aptitudes adaptées à leurs besoins, à travers des systèmes résilients et inclusifs alignés sur les transitions économique, démographique, technologique et écologique, pour permettre leur participation sociale et économique et l'exercice de leurs droits.

#	Indicateur	Désagrégation recommandée	Baseline	Source / MoV suggérée
1	Nombre de programmes de développement des compétences, d'EFTP ou d'apprentissage tout au long de la vie mis en œuvre avec l'appui du SNU	Sexe, âge, personnes handicapées, région	0	Rapports de programme des agences SNU
2	Indice de développement de la petite enfance (ECDI)	Sexe, milieu	76.9 M: 74.4 - F: 79.4 Rural: 77.7 - Urbain: 76.4 (MICS 2023)	MICS / INS - UNICEF
3	Proportion de femmes et filles victimes de violence ayant eu accès à des services de prise en charge multisectorielle	Âge, région, secteur	MAE : à coordonner avec le ministère de la Femme pour les valeurs de référence	Rapports des structures de prise en charge, Ministère de la Femme
4	Nombre de personnes dotées de compétences techniques, professionnelles et transférables (y compris numériques et entrepreneuriales) avec l'appui du SNU	Sexe, âge, région, personnes handicapées, statut migratoire	0	Rapports de programme des agences SNU

Hypothèses:

- Les systèmes d'éducation, de formation et de développement des compétences poursuivent leur adaptation aux évolutions du marché du travail et aux transitions numériques, écologique et démographique.
- Les populations cibles, notamment les jeunes, les femmes et les groupes fragiles, peuvent accéder aux dispositifs de formation et d'accompagnement, y compris dans les régions intérieures.

PRODUIT 1.2 (Output)

Les institutions et les acteurs nationaux et locaux ont renforcé l'accès à des services inclusifs, de qualité, équitables et fondés sur les droits, notamment en santé, éducation, justice, sécurité et employabilité, qui protègent les personnes et développent leur capital humain et leur résilience tout au long du cycle de vie.

#	Indicateur	Désagrégation recommandée	Baseline	Source / MoV suggérée
1	Niveau de solidité du système de soins de santé primaires (SSP), atteint avec le soutien de l'ONU (OI 3.2)	Région	11 (2026)	Ministère de la Santé / OMS/ UNICEF
2	Nombre de personnes ayant accès aux services de base, avec le soutien de l'ONU (OI 1.4)	Sexe, âge, personnes handicapées, région, statut migratoire	0	Rapports de programme des agences SNU
3	Proportion des dossiers judiciaires et administratif traités à travers des systèmes numériques de gestion des affaires	Type de juridiction	MAE a à coordonner avec ministère de la Justice pour les valeurs de base	Ministère de la Justice
4	Nombre d'institutions ayant renforcé leurs capacités à fournir des systèmes et services de protection sociale fondés sur les droits	Type d'institution (nationale/ locale), secteur	0	Rapports de programme des agences SNU

Hypothèses:

- Les institutions disposent de ressources humaines suffisantes
- Les réformes institutionnelles sont adoptées et mises en œuvre
- Coordination efficace entre niveaux national et local
- Faible rotation du personnel clé (important pour continuité)
- Adhésion des acteurs publics et privés aux réformes proposées

PRODUIT 1.3 (Output)

Les systèmes de gouvernance, de coordination et de financement public aux niveaux national et local ont été renforcés, sur la base de données probantes et de mécanismes intégrant la transparence, la résilience et la redevabilité, permettant de mettre en œuvre des politiques publiques équitables, fondées sur les droits humains.

#	Indicateur	Désagrégation recommandée	Baseline	Source / MoV suggérée
1	Degré d'alignement du système budgétaire national sur les ODD, permettant le suivi des dépenses publiques, y compris la budgétisation sensible au genre (OI 17.2)	Ministère/secteur/ région	0	Ministère des Finances / rapports SNU
2	Nombre de politiques nationales nouvelles ou révisées avec l'appui du SNU intégrant une approche fondée sur les droits	Secteur	0	Rapports de programme des agences SNU, JORT
3	Nombre de ministères et de collectivités locales appliquant effectivement la budgétisation b) sensible au genre b) sensible aux enfants	Niveau national/local	Sensible au genre MAE à coordonner avec ministère de la femme Sensible aux enfants: 3 ministères (MFFES, ME et MAS)	Ministère des Finances / ONFP
4	Mécanismes/initiatives de collecte et d'analyse de données fournissant des données ventilées pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et renforcer la cohérence des politiques en faveur du développement durable, établis/mises en œuvre avec le soutien de l'ONU (OI 17.3)	Type de données	0	INS / rapports SNU
5	Nombre de mesures ayant amélioré l'agilité et la coordination des institutions de gouvernance locale, avec l'appui des Nations Unies	Niveau national/local/ secteur	0	Rapports de programme des agences SNU, JORT

Hypothèses:

- Engagement politique soutenu
- Disponibilité de données désagrégées pour la prise de décision
- Partenariats publics-privés opérationnels et fonctionnels
- Capacité à mobiliser des financements innovants

RÉSULTAT 2 (Outcome)

D'ici 2031, les personnes en particulier les jeunes, les femmes et les personnes en situation de handicap, disposent équitablement d'opportunités économiques durables et inclusives et d'emplois décents dans un environnement propice à l'investissement et à la compétitivité de l'économie tunisienne.

#	Indicateur	Désagrégation recommandée	Baseline	Source / MoV suggérée
1	Taux de chômage (ODD 8.5.2)	Sexe, personnes handicapées, région	National : 15% H : 12.3% F :20.7% (Personnes handicapées à coordonner avec INS)	INS
2	Proportion de jeunes de 15-24 ans non scolarisés, sans emploi ni formation (NEET)	Sexe, région	T : 20,9 % M : 23,4 % F : 18,4 % (RGPH 2024)	INS
3	Taux de croissance annuel du PIB réel par personne occupée	-	1.52 (2025)	Banque mondiale — Indicateurs du développement mondial
4	Part de l'investissement privé dans le PIB, avec suivi spécifique des régions intérieures ou moins favorisées	-	MAE à coordonner avec la Banque centrale et ministère des Finances	INS, Banque centrale — Comptes nationaux ; Ministère des Finances — Statistiques sur l'investissement ; Banque mondiale
5	Proportion de l'emploi informel dans l'emploi total	Secteur, sexe	MAE à coordonner avec le MEP, INS et ministère de l'emploi	INS / OIT

ODD 1 - ODD 4 - ODD 5 - ODD 7 - ODD 8 - ODD 9 - ODD 10 - ODD 11 - ODD 12 - ODD 16 - ODD 17

Hypothèses

- Les chocs externes ne compromettent pas significativement la trajectoire de croissance inclusive.
- La stabilité macroéconomique et sociale est maintenue et soutient la confiance des investisseurs et des acteurs économiques
- Le cadre réglementaire et l'environnement des affaires se stabilisent et les réformes structurelles sont effectivement mises en œuvre.
-La stabilité macroéconomique est suffisante pour mobiliser des investissements privés nationaux et étrangers.
- Les réformes en faveur de l'investissement, de la compétitivité et du climat des affaires sont poursuivies et mises en œuvre de manière effective.
- Le secteur privé continue de jouer un rôle moteur dans la création d'emplois décents et inclusifs.

PRODUIT 2.1 (Output)

Les personnes, notamment les jeunes, les femmes et les personnes fragiles, y compris les personnes handicapées, ont accédé à des opportunités économiques durables et un emploi décent, grâce notamment à des politiques et dispositifs d'inclusion économique et financière renforcés.

#	Indicateur	Désagrégation recommandée	Baseline	Source / MoV suggérée
1	Nombre de personnes bénéficiant d'activités génératrices de revenus avec le soutien de l'ONU (OI 1.5)	Sexe, âge, personnes handicapées, région, statut migratoire	0	Rapports de programme des agences SNU
2	Nombre d'entreprises dirigées par des femmes ayant amélioré leurs performances, augmenté leurs transactions commerciales et/ou généré des revenus grâce au soutien de l'ONU (OI 5.5)	Secteur, région	0	Rapports de programme des agences SNU
3	Nombre de personnes ayant accès à des services financiers et à des actifs non financiers	Sexe, région, personnes handicapées, statut migratoire	0	Rapports de programme des agences SNU
4	Nombre de start-ups créées ou établies, soutenues par les Nations Unies	Sexe du/de la fondateur/trice, secteur	0	Rapports de programme des agences SNU
5	Nombre de personnes ayant acquis, avec le soutien des Nations Unies, des capacités accrues en entrepreneuriat et des compétences techniques afin de développer des activités génératrices de revenus	Sexe, âge, personnes handicapées, statut migratoire, région	0	Rapports de programme des agences SNU

Hypothèses:

- Les dispositifs d'insertion professionnelle et d'entrepreneuriat sont accessibles aux groupes fragiles, y compris dans les régions intérieures
- Les systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d'accompagnement entrepreneurial s'adaptent aux besoins du marché du travail et aux transitions numérique et verte.
- Les écosystèmes entrepreneuriaux et financiers (y compris financement des startups et MPME) continuent de se développer.
- Les jeunes, femmes et personnes handicapées peuvent accéder aux services financiers et aux programmes d'appui économique.

PRODUIT 2.2 (Output)

Les institutions et les acteurs économiques ont renforcé les politiques, partenariats et financements pour améliorer la compétitivité et la résilience de l'économie à travers les chaines de valeur territorialisées, inclusives et bas carbone, créant des emplois décents et facilitant l'accès aux marchés.

#	Indicateur	Désagrégation recommandée	Baseline	Source / MoV suggérée
1	Nombre d'entités du secteur privé (y compris les micros, petites et moyennes entreprises (MPME)) qui ont innové dans leurs pratiques commerciales en intégrant des éléments de durabilité environnementale, sociale ou économique, avec le soutien de l'ONU (OI 9.2)	Taille d'entreprise, secteur	0	Rapports de programme des agences SNU
2	Nombre de PME ayant une meilleure intégration dans les chaînes de valeur territorialisée et bas carbone, avec le soutien de l'ONU	Région, secteur	0	Rapports de programme des agences SNU
3	Nombre de coopératives et d'entreprises dirigées par des femmes intégrées dans les chaînes de valeur territoriale	Région, secteur	0	Rapports de programme des agences SNU
4	Nombre d'entités du secteur privé (y compris les micro, petites et moyennes entreprises (MPME)) ayant amélioré leurs performances, augmenté leurs transactions commerciales et/ou généré des revenus grâce au soutien de l'ONU (OI 8.2)	Taille d'entreprise, secteur	0	Rapports de programme des agences SNU
5	Montant des financements ciblant les PME pour soutenir les investissement productifs, inclusifs et bas carbone.	Secteur	MAE à coordonner avec ministère de finances et ministère de l'économie	Ministère de l'économie, ministère de finance

Hypothèses:

- Les acteurs économiques des régions intérieures accèdent effectivement aux mécanismes de soutien à la compétitivité et aux chaînes de valeur.
- Le secteur privé maintient son engagement dans les investissements productifs, innovants et durables
- Les infrastructures économiques et logistiques nécessaires à la compétitivité sont développées ou maintenues.
- Les marchés régionaux et internationaux restent accessibles aux entreprises tunisiennes.
- Les incitations à la transition verte et bas carbone restent en place et soutenues politiquement.

PRODUIT 2.3 (Output)

La gouvernance économique et la politique de financement sont renforcées, permettant de mobiliser des financements innovants et durables pour soutenir la transformation économique, en appui aux priorités du développement territorial.

#	Indicateur	Désagrégation recommandée	Baseline	Source / MoV suggérée
1	Nombre de politiques développées ou améliorées au profit des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) avec la contribution du secteur des affaires, et promulguées ou mises en œuvre par le gouvernement, avec le soutien des Nations unies (OI 17.1)	Secteur/ région	0	Rapports de programme des agences SNU
2	Nombre d'organisations rurales, d'institutions gouvernementales et d'autres parties prenantes dotées de capacités renforcées en gouvernance économique et financement	Type d'acteur, région	0	Rapports de programme des agences SNU
3	Montant (en USD) des financements innovants (verts, climatiques, diaspora) mobilisés avec l'appui du SNU pour le développement territorial	Type de financement	MAE à coordonner avec ministère de finances	Rapports de programme des agences SNU
4	Nombre d'initiatives visant à mobiliser la contribution des Tunisiens résidents à l'étranger (TRE) au développement, appuyées par le SNU	Secteur	MAE à coordonner avec ministère de finances	Rapports de programme des agences SNU

Hypothèses:

- Les institutions financières publiques et privées s'engagent dans des mécanismes de financement innovants et à impact.
- La coopération avec le secteur privé et les partenaires de développement reste stable et active.
- Les systèmes de données économiques et de suivi des politiques publiques sont fonctionnels et utilisés pour la prise de décision
- Les organisations économiques et sociales - employeurs, travailleurs, structures d'appui aux entreprises - continuent de renforcer leurs capacités de service aux membres et de jouer leur rôle dans la gouvernance économique

RÉSULTAT 3 (Outcome)

D'ici 2031, les personnes jouissent équitablement d'un environnement sain et résilient, garantissant la sécurité énergétique, hydrique et alimentaire.

#	Indicateur	Désagrégation recommandée	Baseline	Source / MoV suggérée
1	Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie (ODD 7.2.1)	-	MAE à coordonner avec ministère de l'Énergie / ANME	Ministère de l'Énergie / ANME
2	Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère dans la population	Sexe, région	MAE à coordonner avec INS	INS / FAO
3	Niveau de stress hydrique (ODD 6.4.2)	Bassin/région	MAE à coordonner avec ministère de l'Agriculture	Ministère de l'Agriculture / INS
4	Proportion des systèmes de production appliquant des mécanismes opérationnels de gestion intégrée des ressources selon l'approche nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes (WEFE)	Niveau national/territorial	0	Rapports de programme des agences SNU
5	Proportion de terres dégradées par rapport à la surface totale (ODD 15.3.1)	Région	MAE à coordonner avec ministère de l'Agriculture	Ministère de l'Agriculture / INS

ODD 2 - ODD 3 - ODD 5 - ODD 6 - ODD 7 - ODD 8 - ODD 9 - ODD 10 - ODD 11 - ODD 12 - ODD 13 - ODD 14 - ODD 15 - ODD 16 - ODD 17

Hypothèses:

- Les partenariats internationaux et les mécanismes de financement climatique et biodiversité restent accessibles et opérationnels
- Les chocs climatiques, hydriques et énergétiques sont gérés sans rupture systémique majeure des services essentiels
- La coordination intersectorielle entre les politiques agricoles, énergétiques, hydrauliques et d'aménagement du territoire s'améliore effectivement

PRODUIT 3.1 (Output)

Les personnes, notamment les enfants, les jeunes, les femmes et les personnes fragiles, ont développé leur résilience et leur capacité d'anticipation face aux crises et au changement climatique, grâce à une gestion intégrée et durable des ressources et des écosystèmes, fondée sur les droits.

#	Indicateur	Désagrégation recommandée	Baseline	Source / MoV suggérée
1	Nombre de personnes bénéficiant directement d'initiatives, avec le soutien des Nations unies, visant à protéger la nature, préserver la biodiversité et à promouvoir l'utilisation durable des ressources (OI 12.3)	Sexe, région	0	Rapports de programme des agences SNU
2	Nombre de personnes qui, avec le soutien de l'ONU a) ont eu accès à une énergie propre, abordable et durable ; et b) ont bénéficié de services provenant d'une énergie propre, abordable et durable (OI 7.3)	Sexe, région	0	Rapports de programme des agences SNU
3	Proportion des personnes issues des populations ciblées participant effectivement aux mécanismes locaux de planification, de gestion ou de décision relatifs au climat, aux risques et aux ressources naturelles.	Sexe, région, personnes handicapées	0	Rapports de programme des agences SNU
4	Nombre de femmes rurales participant à la gestion durable des ressources naturelles et bénéficiant de projets d'adaptation climatique	Région	0	Rapports de programme des agences SNU
5	Existence d'une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes (RRC) adoptée avec le soutien des Nations unies et mise en œuvre par le gouvernement, conformément au cadre de Sendai pour la RRC (OI 13.3)	-	0	Protection civile / rapports SNU

Hypothèses:

- Les communautés et groupes fragiles adoptent et maintiennent des pratiques durables de gestion des ressources naturelles.
- Les systèmes de réponse aux crises climatiques et environnementales restent fonctionnels.
- L'accès aux services énergétiques propres et aux solutions durables est maintenu et progressivement élargi.
- Les cadres de prévention des risques environnementaux sont appliqués de manière effective.
- La sensibilisation et l'acceptation sociale des changements de comportements environnementaux sont renforcées.

PRODUIT 3.2 (Output)

Les institutions et les acteurs nationaux et locaux ont renforcé la gestion préventive et durable des ressources naturelles, l'efficacité énergétique et l'économie verte et circulaire, prenant en compte le nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes.

#	Indicateur	Désagrégation recommandée	Baseline	Source / MoV suggérée
1	Capacité (en mégawatts) d'énergie renouvelable installée par technologie, avec le soutien de l'ONU: Solaire ; éolienne ; Biomasse ; Hydro ; Géothermique; Autre (OI 7.2)	Technologie (solaire, éolien, etc.)	MAE à coordonner avec Ministère de l'Énergie	Ministère de l'Énergie / ANME
2	Réduction des émissions d'équivalent CO2, avec le soutien des Nations Unies (OI 13.2)	Secteur	MAE à coordonner avec ministère de l'Environnement	Ministère de l'Environnement / Rapports de programme des agences SNU
3	Nombre de cadres réglementaires (normes d'efficacité énergétique, cadres tarifaires) adoptés, avec le soutien des Nations Unies	Secteur	0	Ministère de l'Énergie / rapports SNU
4	Nombre d'initiatives d'économie circulaire ou de valorisation des déchets mises en œuvre	Région	0	Ministère de l'Environnement / rapports SNU
5	Nombre d'outils numériques ou d'intelligence artificielle déployés pour le suivi environnemental et la gestion des ressources naturelles	Domaine (eau, énergie, biodiversité)	0	Rapports de programme des agences SNU

Hypothèses

- Les incitations économiques et réglementaires favorisent l'adoption de pratiques d'efficacité énergétique et d'économie circulaire
- Les systèmes de données environnementales et climatiques sont disponibles et utilisés pour la prise de décision
- La coopération intersectorielle sur le nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes est effective et soutenue
- Les réformes institutionnelles et réglementaires en matière d'énergie, d'eau, d'environnement et de climat sont poursuivies.

PRODUIT 3.3 (Output)

Les systèmes socio-économiques et territoriaux liés à la transition écologique sont consolidés, autour de cadres de gouvernance et de mécanismes de financement favorisant la transparence, l'efficacité, la cohérence et l'intégration des politiques publiques.

#	Indicateur	Désagrégation recommandée	Baseline	Source / MoV suggérée
1	Degré de mise en œuvre des mesures de renforcement des Contributions Déterminées au niveau National (CDN), avec l'appui du SNU	-	2 = en cours	Ministère de l'Environnement / rapports SNU
2	Nombre d'acteurs mettant en œuvre des mesures de gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et des déchets et/ou de réduction de la pollution de l'air, de l'eau et des sols, avec l'appui du SNU	Secteur	0	Rapports de programme des agences SNU
3	Nombre de mécanismes/initiatives de collecte et d'analyse de données environnementales désagrégées fournissant des données pour le suivi des ODD (OI 17.3)	Type de données	0	Rapports de programme des agences SNU
4	Degré de mise en œuvre cohérente et coordonnée des accords multilatéraux sur l'environnement (AME), avec l'appui du SNU	Région	0	Rapports de programme des agences SNU
5	Degré de mise en place de mécanismes nationaux de financement de la transition écologique (budgétisation verte / marquage climat, fonds dédiés), avec l'appui du SNU	-	1= en cours (à confirmer)	Rapports de programme des agences SNU

Hypothèses:

- Les mécanismes de financement climatique et de transition verte restent accessibles et mobilisables.
- Le secteur privé et les acteurs publics continuent d'investir dans des solutions d'économie verte, bleue et circulaire.
- Les politiques publiques intègrent progressivement les principes de durabilité, de transparence et de cohérence intersectorielle.
- Les systèmes de données et de suivi du climat sont renforcés et utilisés pour orienter les politiques.

ANNEXE 2

PLAN DE SUIVI ET ÉVALUATION

1. Vision et principes directeurs

Le dispositif de suivi, évaluation et apprentissage (MEL) du Cadre de coopération vise à garantir que la mise en œuvre contribue effectivement aux transformations recherchées tout en permettant une adaptation continue aux évolutions du contexte national, régional et mondial.

Il repose sur les principes suivants:

- Approche fondée sur les droits humains et le principe « Ne laisser personne de côté » ;
- Gestion axée sur les résultats et les impacts ;
- Utilisation de données désagrégées et probantes ;
- Apprentissage continu et gestion adaptative ;
- Transparence et redevabilité mutuelle ;
- Innovation, prospective et exploitation des nouvelles technologies ;
- Alignement avec les systèmes nationaux de suivi des ODD et du Plan national de développement.

2. Architecture du dispositif de suivi

2.1. Suivi des résultats du Cadre de coopération

Le suivi portera sur:

- Les indicateurs d'impact et de résultats du cadre de résultats ;
- Les indicateurs des produits conjoints ;
- Les indicateurs des priorités transversales (genre, jeunesse, handicap, LNOB, droits humains, climat) ;
- Les indicateurs liés au financement du développement et aux partenariats.

L'ensemble des indicateurs sera aligné autant que possible sur:

- le cadre national de suivi des ODD ;
- les systèmes statistiques nationaux ;
- les indicateurs de suivi du Plan de développement 2026-2030 ;
- les engagements internationaux ratifiés par la Tunisie.

Le suivi opérationnel sera assuré à travers:

- les plans de travail conjoints annuels ;
- les groupes de résultats ;
- les groupes thématiques inter-agences ;
- la plateforme UN INFO.

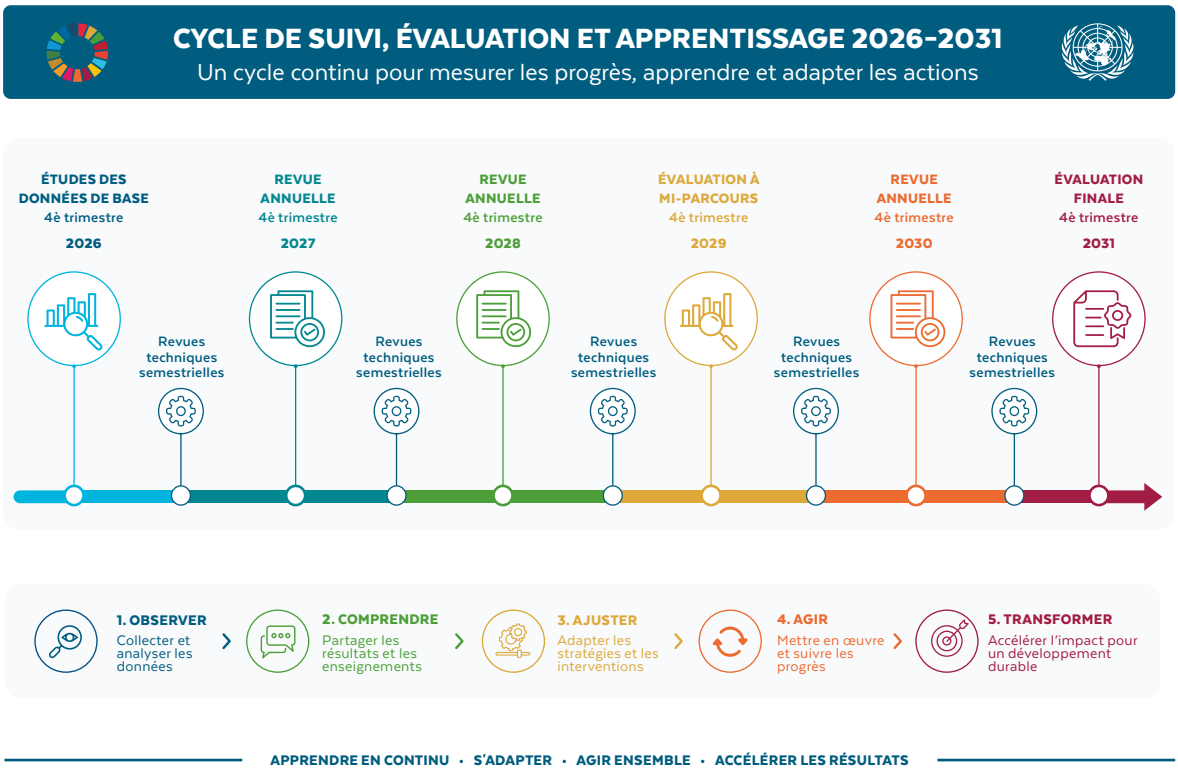
2.2. Renforcement des données et des systèmes statistiques

Le Cadre de coopération contribuera à renforcer les capacités nationales en matière de production, d'analyse et d'utilisation des données.

L'accent sera mis sur:

- les données désagrégées par sexe, âge, handicap, territoire et statut socio-économique ;
- l'amélioration des indicateurs LNOB ;
- les données géospatiales ;
- les données administratives ;
- les données en temps réel ;
- les méthodes innovantes de collecte et d'analyse.
- l'articulation entre données quantitatives et études qualitatives pour analyser les causes profondes des inégalités et des exclusions ;
- les enquêtes de perception et l'intégration des sciences comportementales pour comprendre les freins au développement

Le Système des Nations Unies soutiendra l'INS et les institutions nationales compétentes afin de combler les lacunes statistiques identifiées dans le suivi des ODD.



ANNEXE 3
ANNEXE JURIDIQUE

1. Considérant que le Gouvernement de la Tunisie (le « Gouvernement ») a conclu avec l'Organisation des Nations Unies, y compris ses fonds, programmes et autres organes subsidiaires, ainsi qu'avec d'autres organismes des Nations Unies (les « organismes des Nations Unies »), les accords ci-après, qui sont applicables aux activités de programme à mener en Tunisie (les « accords avec les Nations Unies ») au titre du Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (ci-après dénommé «le Cadre de coopération»)

2. Considérant que les accords avec les Nations Unies, ainsi que la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies du 13 février 1946 (la « Convention générale ») ou la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées du 21 novembre 1947 (la « Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées »), selon le cas, régissent au premier chef les relations entre le Gouvernement et chacun des organismes des Nations Unies devant aider le pays à exécuter son Cadre de coopération, et que leur liste, non exhaustive, est sans préjudice de tout autre instrument juridique que le Gouvernement pourrait conclure par ailleurs, y compris des accords supplémentaires avec des organismes des Nations Unies, aux fins des activités à mener dans le pays :

a) Avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), un accord de base régissant l'assistance apportée par le PNUD dans le pays (Accord de base type en matière d'assistance), signé par les deux Parties le 25 avril 1987. Le présent Cadre de coopération et le plan de travail établi par un groupe de résultats communs dans lequel sont précisées les activités de programme à mener par le PNUD au titre du Cadre de coopération (dont il fait partie intégrante et auquel il est intégré par renvoi) constituent ensemble un « descriptif de projet » au sens de l'Accord de base type en matière d'assistance. Le partenaire de réalisation et le PNUD signeront un accord de projet dans lequel seront décrits les dispositifs à mettre en place, pour chaque projet, pour exécuter le descriptif de projet correspondant ;

b) Avec le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), un accord de base de coopération conclu le 24 septembre 1993 et ratifié le 6 novembre 1995.

c) Avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), un accord de coopération de pays conclu le 18 juin 2011.

d) Avec le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), l'accord d'assistance de base conclu entre le Gouvernement tunisien et le Programme des Nations Unies pour le Développement, qui a été conclu le 25 avril 1987, s'appliquera mutatis mutandis aux opérations et au personnel du FNUAP en Tunisie.

e) Avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), conformément à la décision GC.1/Dec.40 adoptée le 12 décembre 1985 par la Conférence générale et à la circulaire du Directeur général UNIDO/DG/B.18/REV.1, datée du 15 mai 1992, l'accord avec le Gouvernement tunisien sur l'établissement du Bureau de l'ONUDI signé le 10 juin 1999.

f) Avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), l'accord relatif à l'ouverture du bureau de représentation de la FAO en Tunisie le 07 février 1986.

g) Avec Le Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains (ONU-Habitat), l'accord avec le Gouvernement tunisien sur l'établissement du Bureau de l'ONU-Habitat signé le 16 mai 2017.

h) Avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH), l'accord signé avec le Gouvernement tunisien le 13 juillet 2011.

i) Avec l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), l'accord signé avec le Gouvernement tunisien le 18 avril 2001.

j) Avec l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'accord signé avec le Gouvernement tunisien le 20 juin 2004.

3. En ce qui concerne l'ensemble des organismes des Nations Unies: L'assistance est mise à la disposition du Gouvernement, et elle est fournie et reçue conformément aux résolutions, décisions, règles et procédures pertinentes et applicables de chaque organisme des Nations Unies: de l'UNESCO, d'ONU Femmes, de l'ONUDC, de l'UNOPS, de l'OIT, du FIDA, de l'ITC, de la CEA, de la CESAO, de l'UNEP et de l'UNDRR.

4. Sans préjudice de ce qui précède, le Gouvernement :

i) applique à chaque organisme des Nations Unies et à ses biens, fonds, avoirs, fonctionnaires et experts en mission les dispositions de la Convention générale ou de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées ;

ii) accorde à chaque organisme des Nations Unies, ainsi qu'à ses fonctionnaires et aux autres personnes fournissant des services pour son compte, les privilèges, immunités et facilités prévus dans les accords avec les Nations Unies qui lui sont applicables.

5. Les Volontaires des Nations Unies qui fournissent des services pour le compte d'un organisme des Nations Unies ont droit aux privilèges et aux immunités accordés aux fonctionnaires de cet organisme.

6. Les privilèges, immunités et facilités accordés à un organisme des Nations Unies au titre du Cadre de coopération ne sont pas moins favorables que ceux accordés par le Gouvernement à tout autre organisme des Nations Unies signataire du Cadre de coopération.

7. Sans préjudice des accords avec les Nations Unies, le Gouvernement doit répondre à toutes les réclamations que des tiers pourraient présenter contre l'un ou l'autre des organismes des Nations Unies signataires, ainsi que leurs fonctionnaires, experts en mission ou autres personnes fournissant des services pour leur compte, et il les met hors de cause en cas de réclamation et les dégage de toute responsabilité résultant d'opérations exécutées au titre du Cadre de coopération, sauf si le Gouvernement et l'organisme ou les organismes concerné(s) conviennent d'un mutuel accord que ladite réclamation ou ladite responsabilité résulte d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle de l'organisme ou de ses fonctionnaires ou personnes fournissant des services pour son compte.

8. Rien dans le présent Cadre de coopération ou s'y rapportant ne peut être considéré :

i) comme une renonciation expresse ou implicite aux privilèges et immunités accordés à tout organisme des Nations Unies ; ou

ii) comme l'acceptation par tout organisme des Nations Unies de la compétence des juridictions de tout pays à l'égard des différends qui pourraient en découler, que ce soit au titre de la Convention générale ou de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées, d'accords avec les Nations Unies ou autrement, et aucune disposition du présent Cadre de coopération ne peut être interprétée ou appliquée d'une manière ou dans une mesure qui soit incompatible avec ces privilèges et immunités.

ANNEXE 4

GESTION DE PROGRAMME ET RESPONSABILISATION DANS LE CADRE DE COOPÉRATION

Introduction

Le programme sera exécuté au niveau national sous la coordination générale du Ministère des Affaires Etrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger (Autorité de coordination gouvernementale). Les autorités gouvernementales de coordination pour les programmes spécifiques des agences du système des Nations Unies assureront cette responsabilité. Les ministères gouvernementaux, les ONG, les ONGI et les agences du système des Nations Unies mettront en œuvre les activités du programme.

Le Cadre de Coopération sera opérationnalisé par l'élaboration de plan(s) de travail conjoint(s) (PTC) et/ou de plans de travail propres à chaque agence et de documents de projet, selon les besoins, qui décriront les résultats spécifiques à atteindre et constitueront un accord entre les agences du système des Nations Unies et chaque partenaire de mise en œuvre, selon les besoins, sur l'utilisation des ressources.

Dans la mesure du possible, les agences du système des Nations Unies et leurs partenaires utiliseront le minimum de documents nécessaires, à savoir le Cadre de Coopération signé et les plans de travail conjoints ou propres à chaque agence et/ou les documents de projet signés pour mettre en œuvre les initiatives programmatiques. Toutefois, si nécessaire et approprié, des documents de projet peuvent être préparés en utilisant, entre autres, le texte pertinent du Cadre de Coopération et des plans de travail conjoints ou propres à chaque agence et/ou des documents de projet.

L'assistance en espèces pour les voyages, les indemnités, les honoraires et autres coûts sera fixée à des taux compatibles avec ceux appliqués dans le pays, sans toutefois dépasser ceux applicables au système des Nations Unies (tels qu'énoncés dans les circulaires de la CFPI).

Mise en œuvre du programme

Les clauses relatives au Harmonized Approach to Cash Transfers (HACT) s'appliquent aux entités du système des Nations Unies suivant les procédures HACT. Les mécanismes spécifiques au HACT s'appliquent uniquement à ces agences: PNUD, UNICEF, UNFPA.

Tous les transferts de fonds à un Partenaire de mise en œuvre sont basés sur les Plans de travail (PT) convenus entre le Partenaire de mise en œuvre et les agences du système des Nations Unies. Les transferts de fonds pour les activités détaillées dans les plans de travail (PT) peuvent être effectués par les agences du système des Nations Unies selon les modalités suivantes:

Fonds transférés directement au Partenaire de mise en œuvre:

- Avant le début des activités (transfert direct de fonds), ou Après l'achèvement des activités (remboursement) ;

Paiements directs à des fournisseurs ou à des tiers pour les obligations contractées par les Partenaires de mise en œuvre sur la base de demandes signées par le responsable désigné du Partenaire de mise en œuvre ;

Paiements directs à des fournisseurs ou à des tiers pour les obligations contractées par les agences du système des Nations Unies à l'appui des activités convenues avec les Partenaires de mise en œuvre.

Les transferts directs de fonds seront demandés et libérés pour des périodes de mise en œuvre du programme ne dépassant pas trois mois. Les remboursements des dépenses préalablement autorisées seront demandés et libérés trimestriellement ou après l'achèvement des activités. Les agences du système des Nations Unies ne seront pas tenues de rembourser les dépenses effectuées par le Partenaire de mise en œuvre au-delà des montants autorisés. À l'issue de toute activité, tout solde de fonds sera remboursé ou reprogrammé d'un commun accord entre le Partenaire de mise en œuvre et les agences du système des Nations Unies.

En cas de transfert direct de fonds ou de remboursement, les agences du système des Nations Unies notifieront au Partenaire de mise en œuvre le montant approuvé par les agences du système des Nations Unies et décaisseront les fonds au Partenaire de mise en œuvre dans un délai d'un mois. En cas de paiement direct à des fournisseurs ou à des tiers pour des obligations contractées par les Partenaires de mise en œuvre sur la base de demandes signées par le responsable désigné du Partenaire de mise en œuvre ; ou à des fournisseurs ou à des tiers pour des obligations contractées par les agences du système des Nations Unies à l'appui des activités convenues avec les Partenaires de mise en œuvre, les agences du système des Nations Unies procéderont au paiement dans un délai d'un mois. Les agences du système des Nations Unies n'auront aucune responsabilité directe au titre des arrangements contractuels conclus entre le Partenaire de mise en œuvre et un fournisseur tiers. Lorsque les agences du système des Nations Unies et d'autres agences du système des Nations Unies fournissent des fonds au même Partenaire de mise en œuvre, le suivi du programme, le suivi financier et l'audit seront entrepris conjointement ou coordonnés avec ces agences du système des Nations Unies.

Un rapport standard d'autorisation de fonds et de certification des dépenses (FACE), reflétant les lignes d'activités du plan de travail (PT), sera utilisé par les Partenaires de mise en œuvre pour demander la libération de fonds, ou pour obtenir l'accord que l'organisation des Nations Unies remboursera ou paiera directement les dépenses prévues. Les Partenaires de mise en œuvre utiliseront le formulaire FACE pour rendre compte de l'utilisation des fonds reçus. Le Partenaire de mise en œuvre identifiera le(s) responsable(s) désigné(s) autorisé(s) à fournir les coordonnées bancaires, à demander et à certifier l'utilisation des fonds. Le formulaire FACE sera certifié par le(s) responsable(s) désigné(s) du Partenaire de mise en œuvre.

Les fonds transférés aux Partenaires de mise en œuvre doivent être dépensés uniquement aux fins des activités et dans les délais convenus dans les plans de travail (PT). Les fonds reçus par les Partenaires de mise en œuvre gouvernementaux et les ONG nationales doivent être utilisés conformément aux réglementations, politiques et procédures nationales établies, compatibles avec les normes internationales, en veillant notamment à ce que les fonds soient dépensés pour les activités convenues dans les plans de travail (PT), et en veillant à ce que les rapports sur l'utilisation de tous les fonds reçus soient soumis à l'organisation des Nations Unies concernée dans les six mois suivant la réception des fonds. Lorsque l'une des réglementations, politiques et procédures nationales n'est pas compatible avec les normes internationales, les règles financières et autres règles connexes de l'agence du système des Nations Unies ainsi que les réglementations, politiques et procédures de l'agence du système s'appliqueront. Dans le cas des Partenaires de mise en œuvre ONG/OSC internationales et OIG, les fonds reçus doivent être utilisés conformément aux normes internationales, en veillant notamment à ce que les fonds soient dépensés pour les activités convenues dans

les plans de travail (PT), et en veillant à ce que les rapports sur l'utilisation totale de tous les fonds reçus soient soumis à l'organisation des Nations Unies concernée dans les six mois suivant la réception des fonds.

Pour faciliter les audits programmés et spéciaux, chaque Partenaire de mise en œuvre recevant des fonds de l'organisation des Nations Unies concernée accordera à l'agence du système des Nations Unies ou à son représentant un accès en temps voulu à:

- tous les documents financiers qui établissent la trace des transactions relatives aux transferts de fonds fournis par l'agence du système des Nations Unies concernée, ainsi que la documentation pertinente ;
- toute la documentation pertinente et le personnel associés au fonctionnement de la structure de contrôle interne du Partenaire de mise en œuvre par laquelle les transferts de fonds ont transité.

Les conclusions de chaque audit seront communiquées au Partenaire de mise en œuvre et à l'organisation des Nations Unies concernée. Chaque Partenaire de mise en œuvre devra en outre:

- Recevoir et examiner le rapport d'audit émis par les auditeurs.
- Fournir en temps voulu une déclaration d'acceptation ou de rejet de toute recommandation d'audit à l'organisation des Nations Unies qui a fourni les fonds et à l'ISC afin que les auditeurs incluent ces déclarations dans leur rapport d'audit final avant de le soumettre à l'organisation des Nations Unies concernée.
- Entreprendre en temps voulu des actions pour donner suite aux recommandations d'audit acceptées.
- Rendre compte des actions entreprises pour mettre en œuvre les recommandations acceptées aux agences du système des Nations Unies et à l'ISC, sur une base trimestrielle (ou selon les modalités convenues localement).

Dispositions relatives aux audits

Les audits seront commandités par les agences du système des Nations Unies et réalisés par des services d'audit privés.

Mobilisation des ressources pour le Cadre de Coopération

Les agences du système des Nations Unies apporteront un appui au développement et à la mise en œuvre des activités dans le cadre du Cadre de Coopération, qui peut inclure un appui technique, une assistance en espèces, des fournitures, des produits de base et des équipements, des services d'approvisionnement, des transports, des fonds pour le plaidoyer, la recherche et les études, des consultances, le développement de programmes, le suivi et l'évaluation, des activités de formation et un appui en personnel. Une partie de l'appui des entités du système des Nations Unies peut être fournie à des organisations non gouvernementales et de la société civile selon les modalités convenues dans le cadre des plans de travail et des documents de projet individuels. Un appui supplémentaire peut inclure l'accès aux systèmes mondiaux d'information gérés par les organisations des Nations Unies, au réseau des bureaux de pays des agences du système des Nations Unies et à des systèmes d'information spécialisés, notamment les listes de consultants et de prestataires de services de développement, ainsi que l'accès à l'appui fourni par le réseau des agences spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies. Les agences du système des Nations Unies nommeront du personnel et des consultants pour le développement de programmes, l'appui programmatique, l'assistance technique, ainsi que les activités de suivi et d'évaluation. Sous réserve des examens annuels et des progrès dans la mise en œuvre du programme, les fonds des agences du système des Nations Unies sont distribués par année civile et conformément au Cadre de Coopération. Ces budgets seront examinés et détaillés dans les plans de travail et les documents de projet. D'un commun accord entre le Gouvernement et les entités du système de développement des Nations Unies, les fonds non affectés par les donateurs aux agences du système de

développement des Nations Unies pour des activités spécifiques peuvent être réalloués à d'autres activités programmatiques tout aussi valables.

Le Gouvernement soutiendra les efforts des agences du système des Nations Unies pour mobiliser les fonds nécessaires pour répondre aux besoins de ce Cadre de Coopération et coopérera avec les agences du système des Nations Unies, notamment en:

- encourageant les Gouvernements donateurs potentiels à mettre à la disposition des agences du système des Nations Unies les fonds nécessaires à la mise en œuvre des composantes non financées du programme ;
- approuvant les efforts des agences du système des Nations Unies pour mobiliser des fonds pour le programme auprès d'autres sources, y compris le secteur privé, tant au niveau international qu'en Tunisie ;
- permettant que les contributions d'individus, d'entreprises et de fondations, en Tunisie, destinées à soutenir ce programme soient exonérées d'impôts pour le Donateur, dans la limite maximale autorisée par la législation applicable.

Suivi et évaluation du Cadre de Coopération

Les Partenaires de mise en œuvre s'engagent à coopérer avec les agences du système des Nations Unies pour le suivi de toutes les activités soutenues par des transferts de fonds et faciliteront l'accès aux documents financiers pertinents et au personnel responsable de l'administration des fonds fournis par les agences du système des Nations Unies. À cet effet, les Partenaires de mise en œuvre acceptent ce qui suit:

- Des examens périodiques sur site et des vérifications ponctuelles de leurs documents financiers par les agences du système des Nations Unies ou leurs représentants, selon les besoins, et tels que décrits dans les clauses spécifiques de leurs documents/contrats d'engagement avec les agences du système des Nations Unies ;
- Le suivi programmatique des activités conformément aux normes et directives des agences du système des Nations Unies pour les visites de site et le suivi sur le terrain ;
- Des audits spéciaux ou programmés.

Chaque organisation des Nations Unies, en collaboration avec d'autres agences du système des Nations Unies (si souhaité et en consultation avec le ministère de coordination concerné), établira un plan d'audit annuel, en accordant la priorité aux audits des Partenaires de mise en œuvre bénéficiant de montants importants d'assistance en espèces fournie par les agences du système des Nations Unies, et de ceux dont la capacité de gestion financière nécessite un renforcement.

NATIONS UNIES
TUNISIE

Rue du Lac Windermere
Immeuble Le Prestige Business Center Tour A
Les Berges du Lac, Tunis
Tél. : (+216) 36 011 680
Fax : (+216) 71 900 668